



INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ ET LES INTERVENTIONS COMMERCIALES



UNE BOÎTE À OUTILS POUR LES ACTEURS
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
ET DU DÉVELOPPEMENT

Financé par



Union européenne

Mis en œuvre par



En collaboration avec



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce au soutien financier de l'Union européenne, dans le cadre de l'accord du projet « Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD). Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

PUBLIÉ PAR : Organisation internationale pour les migrations

Rue Montoyer 40,
1000, Brussels
1211 Genève 19
Belgium
Tél. : +32 2 287 7000
Courriel : ROBrussels@iom.int
Site web : eea.iom.int

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de traduction de l'OIM. Elle est une traduction non officielle de l'original en anglais, *Integrating Migration into Private Sector Development and Trade Interventions: A Toolkit for International Cooperation and Development Actors*.

Photo de couverture : Murat montre l'endroit où son camion a été endommagé par des éclats d'obus provenant de la chute de bombes. Reyhanli, Türkiye. © IOM 2016/ Muse MOHAMMED

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2022. *Intégration de la migration dans le développement du secteur privé et les interventions commerciales : Une boîte à outils pour les acteurs de la coopération internationale et du développement*. OIM, Bruxelles.

REMERCIEMENTS

Cette publication a été rédigée par Katy Barwise, Alison Talkers et Elizabeth Linklater (OIM). Marianne Lane et Michaela Theresa Vanore font partie des consultants qui ont contribué à l'élaboration de cette publication.

L'équipe de rédaction tient à remercier les personnes suivantes pour leur coopération : Bruno Antunes (CNUCED), Junior Davis (CNUCED), Tomas Ernst (OIM), Deepali Fernandes, Geertrui Lanneau (OIM), Marina Manke (OIM), Erwan Marteil (DG INTPA), Laura Moresino-Borini (CNUCED), Mihaela Onofras (OIM), Cécile Riallant (OIM), Philippe Rudaz (CNUCED), Miho Shirotori (CNUCED), Anja Slany (CNUCED), Iacopo Viciani (DG INTPA) et Dong Wu (CNUCED).

ISBN 978-92-9268-328-3 (PDF)

ISBN 978-92-9268-329-0 (imprimé)

© OIM 2022



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

PUB2022/100/R

BOÎTE À OUTILS POUR L'INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ ET LES INTERVENTIONS COMMERCIALES

Financé par



Mis en œuvre par



En collaboration avec



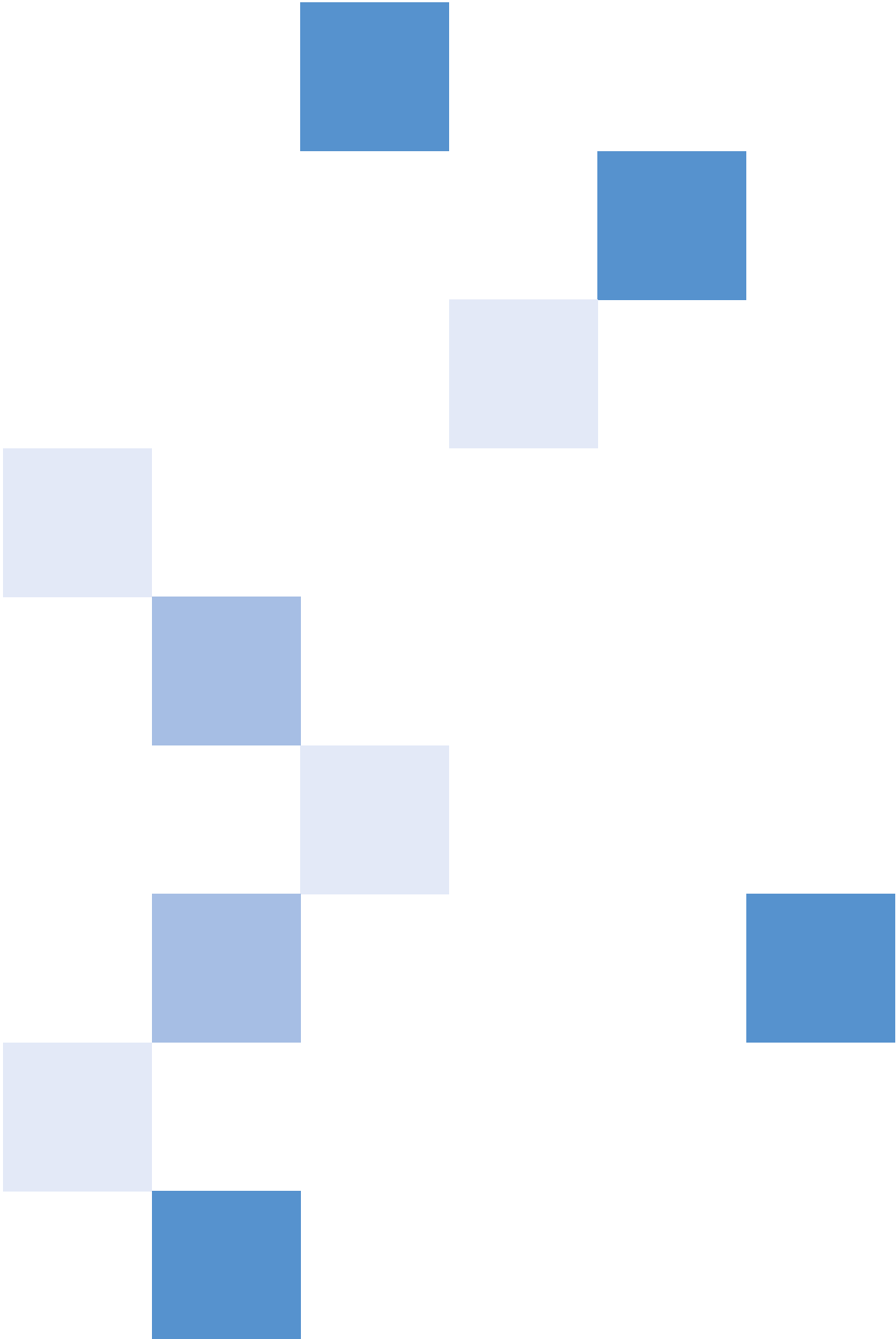


TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	iv
GLOSSAIRE DE TERMES	v
INTRODUCTION	viii
SECTION 1 : CONTEXTE GÉNÉRAL	1
SECTION 2 : OUTILS	6
OUTIL 1 : DIAGNOSTIC RAPIDE	9
OUTIL 2 : ANALYSE DE LA SITUATION	11
OUTIL 3 : LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES	14
OUTIL 4 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	17
OUTIL 5 : ANALYSE DES PROBLÈMES	23
OUTIL 6 : ANALYSE DES RISQUES	28
OUTIL 7 : THÉORIE DU CHANGEMENT	31
OUTIL 8 : BANQUE D'INDICATEURS	33
OUTIL 9 : LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET	38
OUTIL 10 : LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET	40
OUTIL 11 : LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DU PROJET	42
ANNEXES	44
ANNEXE I : PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX	45
ANNEXE II : COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR	47
ANNEXE III : AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS	48
ANNEXE IV : PRINCIPES DIRECTEURS	50
ANNEXE V : SOURCES DE DONNÉES	51
ANNEXE VI : EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD	52
ANNEXE VII : BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)	54
RÉFÉRENCES	66

ACRONYMES

AGCS	Accord général sur le commerce des services
CCI	Centre du commerce international
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux (de la Commission européenne)
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
MMICD	Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
ODD	Objectif de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
PME	Petites et moyennes entreprises

GLOSSAIRE DES TERMES¹

Remarque sur la terminologie : dans cette Boîte à outils, le terme *migration* désigne tout déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel. La migration peut prendre de nombreuses formes, notamment l'immigration, l'émigration, le déplacement, etc.. Le terme *migrant* englobe, entre autres, les migrants réguliers et ceux en situation irrégulière, les migrants internationaux et internes, et les personnes déplacées.

Il s'agit de la terminologie commune utilisée dans l'ensemble de cette Boîte à outils. Cependant, étant donné les spécificités des différents types de migration (tels que le déplacement) et des catégories de migrants (telles que les personnes déplacées), des références distinctes sont faites à ces termes dans certaines sections de la Boîte à outils, le cas échéant. Pour plus d'informations sur la terminologie spécifique à la migration utilisée, se référer à la liste de termes ci-dessous.

Aide pour le commerce : mesures visant à aider les pays en développement à accroître leurs exportations de biens et de services, à s'intégrer dans le système commercial multilatéral et à bénéficier de la libéralisation des échanges et d'un meilleur accès aux marchés. Elle est considérée comme faisant partie de l'APD. Une Aide pour le commerce efficace améliore les perspectives de croissance et réduit la pauvreté dans les pays en développement, tout en complétant les réformes commerciales multilatérales et en répartissant plus équitablement les bénéfices mondiaux entre les pays en développement et au sein de ceux-ci. Elle est mesurée par les décaissements et engagements bruts de l'APD totale de tous les donateurs pour l'aide pour le commerce (CNUCED, 2021a).

Accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre : toutes les formes d'accords bilatéraux entre États, régions et institutions publiques qui prévoient le recrutement et l'emploi de main-d'œuvre étrangère à court ou à long terme.

Déplacement : ce terme désigne le déplacement de personnes forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment pour se protéger de conflits armés, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Déplacés internes : ce terme désigne des personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment pour se protéger de conflits armés, de situations de violence généralisée, de violations des

droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et qui n'ont pas franchi une frontière d'État internationalement reconnue.

Développement du secteur privé : selon la Commission européenne, le développement du secteur privé consiste à établir des partenariats avec les gouvernements et les organisations intermédiaires du monde des affaires dans les pays en développement afin de créer un environnement commercial favorable et de soutenir le développement d'entreprises locales équipées pour créer des emplois décents, générer des recettes publiques et exploiter les opportunités offertes par des marchés intégrés au niveau mondial (Union européenne, 2021).

Diaspora : migrants ou descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance, réels ou symboliques, ont été façonnés par leur expérience et leur passé migratoires. Ils entretiennent des liens avec leur pays d'origine, et entre eux, fondés sur un sens commun de l'histoire, de l'identité ou des expériences mutuelles dans le pays de destination.

Émigration : du point de vue du pays d'origine, ce terme désigne le fait de quitter son pays de nationalité ou de résidence habituelle pour un autre pays, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle d'une personne.

Fracture numérique : inégalité entre les groupes au sens large en termes d'accès, d'utilisation ou de connaissance des technologies de l'information et de la communication (ONU, 2021).

1. Sauf indication contraire, les termes de ce glossaire sont une traduction non officielle du [Glossaire de l'OIM sur la migration](#) (2019) en anglais.

Immigration : du point de vue du pays de destination, ce terme désigne le fait de s'installer dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle d'une personne.

Le commerce des services : le commerce des services est défini dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC en fonction de quatre modes de fourniture : i) transfrontalier ; ii) consommation à l'étranger ; iii) présence commerciale ; iv) présence de personnes physiques. Parmi ceux-ci, le Mode 4 (de l'AGCS) couvre les individus qui se déplacent depuis leur propre pays pour fournir des services dans un autre pays et peut être lié à la mobilité de la main-d'œuvre (OIM, 2021).

Le commerce international : communément défini comme l'achat et la vente de biens et de services à travers les frontières internationales. L'effet que le commerce international a sur la migration, et inversement, dépend de plusieurs facteurs, tels que le type de marché dans les pays d'origine et de destination, le type d'immigrants, la taille de la communauté d'immigrants dans la communauté de destination, les politiques migratoires, les accords commerciaux bilatéraux et les tarifs douaniers.

Liberté de circulation (droit de) : dans la législation sur les droits de l'homme, il s'agit d'un droit de l'homme composé de trois éléments fondamentaux : la liberté de circuler sur le territoire d'un pays et de choisir sa résidence, le droit de quitter tout pays et le droit de retourner dans son propre pays.

Migrant : terme générique, non défini par le droit international, reflétant l'interprétation commune non spécialisée d'une personne qui quitte son lieu de résidence habituel, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, de manière temporaire ou permanente, et pour diverses raisons. Ce terme englobe un certain nombre de catégories juridiques bien définies de personnes, telles que les travailleurs migrants, les personnes dont le type de déplacement est défini par la loi comme les migrants en situation irrégulière, ainsi que celles dont le statut ou les moyens de déplacement ne sont pas spécifiquement définis par le droit international comme les étudiants internationaux.

Migration : le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel en traversant une frontière internationale ou au sein d'un État.

Migration de main-d'œuvre : le déplacement des personnes d'un État à un autre, ou à l'intérieur de leur propre pays de résidence, en vue d'y trouver un emploi.

Migration environnementale : ce terme désigne le mouvement de personnes ou de groupes de personnes qui, principalement en raison de changements soudains ou progressifs de l'environnement qui affectent leur vie ou leurs conditions de vie de manière négative, sont forcés de quitter leur lieu de résidence habituel, ou choisissent de le faire, de façon temporaire ou permanente, et se déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays d'origine ou de résidence habituelle.

Migrants en situation de vulnérabilité : les migrants qui ne jouissent pas pleinement des droits de l'homme. Ils courent un risque accru de violations et d'abus et sont donc en droit de demander une protection renforcée de la part des débiteurs d'obligations.

Migration irrégulière : le déplacement de personnes qui a lieu en violation des lois, règlements ou accords internationaux régissant l'entrée ou la sortie de l'État d'origine, de transit ou de destination.

Migration de retour : dans un contexte migratoire international, ce terme désigne le déplacement des personnes qui retournent dans leur pays d'origine après s'être éloignées de leur lieu de résidence habituel et avoir franchi une frontière internationale. Dans un contexte migratoire interne, ce terme désigne en revanche le déplacement des personnes qui reviennent sur leur lieu de résidence habituel après en avoir été éloignées.

Migrants en situation de vulnérabilité : les migrants qui ne jouissent pas pleinement des droits de l'homme. Ils courent un risque accru de violations et d'abus et sont donc en droit de demander une protection renforcée de la part des débiteurs d'obligations.

Pays de destination : dans un contexte migratoire, ce terme désigne un pays qui est la destination d'une personne ou d'un groupe de personnes. La migration peut ici être légale ou illégale.

Pays d'origine : dans un contexte migratoire, ce terme désigne le pays de nationalité ou de précédente résidence habituelle d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant migré à l'étranger. La migration peut ici être légale ou illégale.

Pays de transit : dans un contexte migratoire, ce terme désigne le pays par lequel une personne ou un groupe de personnes passent lors de tout parcours vers le pays de destination ou du pays de destination vers le pays d'origine ou le pays de résidence habituelle.

Processus consultatifs régionaux sur la migration : échanges d'informations et dialogues régionaux continus sur les politiques, menés par les États et qui se consacrent à l'examen d'une ou de plusieurs questions migratoires spécifiques, dans un esprit de coopération entre les États d'une région convenue (généralement géographique), et qui peuvent être soit officiellement associés à des institutions régionales officielles, soit informels et non contraignants.

Traite des personnes : le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par le recours à la menace, à la force ou à d'autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité

sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

Transferts de fonds : transferts monétaires individuels, transfrontaliers ou à l'intérieur d'un même pays, effectués par les migrants à des personnes ou des communautés avec lesquelles ils entretiennent des liens.

Union douanière : une union douanière est le résultat d'un accord entre deux ou plusieurs nations visant à imposer un ensemble commun de droits de douane sur le commerce avec le reste du monde tout en supprimant les droits de douane sur le commerce entre les nations au sein de l'union douanière. Dans le contexte de l'Union européenne, une union douanière était à l'origine du marché unique (Commission européenne, 2015).

Pour en savoir plus, consultez le [Glossaire de l'OIM sur la migration \(2019a\) \(en anglais\)](#).

INTRODUCTION

La Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans le développement du secteur privé et les interventions commerciales fait partie d'une série d'outils élaborés dans le cadre du projet « Intégration des migrations dans la coopération et le développement internationaux » (MMICD), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elle vient compléter les Directives de base du MMICD sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement et constitue l'une de ses Boîtes à outils pratiques² pour mettre en œuvre l'intégration des migrations. Cette Boîte à outils a été élaborée en partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Objectif : cette Boîte à outils fournit des informations et des méthodes concises, opérationnelles et simples d'utilisation, pour aider les partenaires à comprendre comment la migration peut être prise en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de coopération au développement (les projets ou les programmes) axées sur le développement du secteur privé et le commerce. Bien qu'il n'existe pas d'approche unique pour l'intégration de la migration dans le développement du secteur privé et les interventions commerciales, les outils peuvent être adaptés à divers contextes afin de rendre la coopération au développement plus cohérente et efficace, et ce en exploitant le potentiel de développement de la migration tout en veillant à ce que les défis ou opportunités liés soient pleinement évalués.

Public visé : La Boîte à outils a été conçue pour être utilisée par les acteurs de la coopération internationale et du développement³ travaillant dans le secteur du développement du secteur privé et dans le secteur

commercial, ou aux côtés des acteurs de ces secteurs. Bien que le public ciblé soit les acteurs de la coopération internationale et du développement, elle peut également être utile pour d'autres partenaires qui sont engagés dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions.

Structure de la Boîte à outils : cette Boîte à outils est divisée en plusieurs sections :

1. **Contexte général :** la première section comprend un aperçu des liens entre la migration et le développement du secteur privé et du secteur du commerce afin de proposer une compréhension générale des interactions entre ces deux éléments.
2. **Outils :** la deuxième section comprend un ensemble d'outils simples d'utilisation pour aider les acteurs de la coopération internationale et du développement à intégrer la migration dans les interventions pour le développement du secteur privé et le secteur commercial, en se concentrant sur différentes phases du cycle d'intervention⁴.

Cette section se poursuit par une série d'Annexes comprenant notamment les principaux cadres et engagements mondiaux, la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, d'autres directives et outils sectoriels, des principes directeurs, des sources de données, des exemples de cibles pertinentes des objectifs de développement durable (ODD) et la suite de la Banque d'indicateurs.

Sous-secteurs : La majeure partie du contenu de la Boîte à outils est classée en quatre « sous-secteurs » qui illustrent les principaux liens entre la migration, le développement du secteur privé et le commerce⁵ de manière non exhaustive. Les sous-secteurs mis en avant dans cette Boîte à outils sont les suivants :



**INTÉGRATION RÉGIONALE
ET POLITIQUES
COMMERCIALES**



**OPÉRATIONS
DOUANIÈRES ET
COMMERCIALES**



**LE COMMERCE
TRANSFRONTALIER
À PETITE ÉCHELLE**



**DÉVELOPPEMENT, FINANCEMENT
ET INNOVATION DU
SECTEUR PRIVÉ**

2. Cette Boîte à outils fait partie d'un ensemble de onze publications similaires qui complètent les Directives sur l'intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement. Voici d'autres Boîtes à outils : la Boîte à outils standard, la Boîte à outils COVID-19 et neuf boîtes à outils sectorielles sur i) la santé, ii) l'environnement et le changement climatique, iii) l'emploi, iv) la gouvernance, v) le développement dans le secteur privé le commerce, vi) le développement dans le milieu rural, vii) la sécurité, viii) le développement dans le milieu urbain et ix) l'éducation.
3. Plus précisément, les institutions et les délégations de l'Union européenne, les États membres de l'Union européenne, les partenaires du développement, les autorités gouvernementales des pays partenaires et les autres donateurs, tels que les donateurs traditionnels (bilatéraux et multilatéraux) et non traditionnels (secteur privé, fondations, etc.).
4. Le cycle d'intervention de cette Boîte à outils s'inspire des travaux de la Commission européenne dans ses efforts de coopération au développement.
5. Les sous-secteurs abordés dans cette Boîte à outils s'inspirent largement des interventions de l'Union européenne et d'autres interventions de coopération au développement, ainsi que des entités de l'Organisation des Nations Unies, qui constituent un corpus croissant de travaux sur les liens entre la migration, le développement du secteur privé et le commerce. Bien que ces sous-secteurs ne soient pas exhaustifs, ils sont destinés à couvrir les principales connexions.

The page features several decorative squares in various shades of blue (light, medium, and dark) scattered across the white background. Some squares are partially cut off by the edges of the page.

SECTION 1

CONTEXTE GÉNÉRAL

La migration, le développement du secteur privé et le commerce sont inextricablement liés et influencés par des facteurs géographiques et historiques. La croissance économique inclusive et durable dépend d'un environnement favorable au développement du secteur privé ainsi que du commerce⁶. En outre, le commerce contribue au développement économique, lequel peut remédier à certains des moteurs de la migration et faire en sorte que la migration redevienne un choix. Si elle est bien gérée, cette interrelation peut être mise au service du développement durable. Les migrants peuvent être des agents du développement du secteur privé et du commerce à tous les stades de la migration, du départ jusqu'au retour.

Les migrants peuvent être des facilitateurs du commerce et de l'investissement dans les biens et services, en particulier lorsqu'ils établissent ou maintiennent des connexions ou des réseaux entre leurs pays d'origine, de transit et de destination. Par exemple, la gestion des relations entre la diaspora, les communautés de destination et les communautés d'origine peut faciliter la réduction des coûts commerciaux entre ces pays. Ces liens peuvent également contribuer à réduire l'asymétrie de l'information dans les barrières non tarifaires. Cela peut avoir pour effet d'améliorer et d'élargir l'accès aux marchés, d'augmenter la demande, de renforcer les liens de la chaîne de valeur et de réduire les dépenses (voir la Figure 1 ci-dessous)⁷.

Les migrants peuvent également être des fournisseurs directs de biens et de services qui font ensuite l'objet d'un commerce transfrontalier, ou ils peuvent générer une demande de biens et de services dans les communautés de destination et de transit, encourageant ainsi le commerce des communautés d'origine (également connu sous le nom de commerce nostalgique). Les migrants peuvent également soutenir la croissance du secteur privé dans les communautés d'origine, de transit et de destination par le biais d'initiatives d'entrepreneuriat. Par exemple, les migrants peuvent directement créer des entreprises privées ou soutenir des entreprises privées existantes ou nouvelles par le biais d'un financement de démarrage ou de croissance. En outre, ils peuvent contribuer au transfert de connaissances et de compétences ainsi qu'au mentorat des entrepreneurs. De plus, le secteur privé est le plus grand employeur de travailleurs migrants (Dos Reis, et al., 2017), offrant aux migrants la possibilité de combler les lacunes du marché du travail dans les communautés de destination et de répondre aux excédents du marché du travail dans les communautés d'origine⁸.

Figure 1 :
Lien entre la migration et le commerce



Source : Mashayekhi et al., 2017.

Pandémie de la COVID-19 : La pandémie de la COVID-19 a souligné la pertinence et l'importance de la programmation sur la migration et le développement du secteur privé et du commerce. Plus précisément, l'apparition de la pandémie de la COVID-19 a modifié les schémas de mobilité et de commerce, les opérations du secteur privé ainsi que les régimes d'immigration et de gestion des frontières. En outre, les moyens de subsistance de nombreux migrants (c'est-à-dire les commerçants transfrontaliers) ont été affectés par les restrictions de voyage et les processus sanitaires imposés pour ralentir la propagation du virus.

Cela a également conduit de nombreux migrants à se retrouver bloqués et à risquer de se retrouver en situation irrégulière. Cela peut entraîner des conséquences sur la réalisation de leurs droits et protections. La migration de main-d'œuvre, y compris (mais pas seulement) des travailleurs de la santé, a été un facteur de contribution important à la gestion de la pandémie (CNUCED, 2020). Consciente des liens entre la migration et la pandémie de la COVID-19, l'OIM a élaboré une Boîte à outils sur l'intégration de la migration dans la réponse socio-économique à la pandémie de la COVID-19.

- Des initiatives telles que celle d'Aide pour le commerce de l'Organisation mondiale du commerce encouragent, par exemple, les acteurs de la coopération au développement à reconnaître le rôle du commerce dans le développement au sens large.
- Ces effets, ainsi que la circulation des seuils, peuvent répondre à certaines préoccupations des pays d'origine concernant le départ de membres qualifiés de la main-d'œuvre.
- Voir également la Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans les interventions pour l'emploi du MMICD.

Afin d'expliquer les principaux liens entre la migration, le développement du secteur privé et le commerce, le contenu de cette Boîte à outils est divisé en plusieurs sous-secteurs :



INTÉGRATION RÉGIONALE ET POLITIQUES COMMERCIALES



OPÉRATIONS DOUANIÈRES ET COMMERCIALES



LE COMMERCE TRANSFRONTALIER À PETITE ÉCHELLE



DÉVELOPPEMENT, FINANCEMENT ET INNOVATION DU SECTEUR PRIVÉ

I INTÉGRATION RÉGIONALE ET POLITIQUES COMMERCIALES

Les politiques de libre circulation peuvent contribuer à soutenir l'intégration régionale et, plus largement, la réalisation des avantages liés au développement de la migration. Le renforcement de la coopération entre et parmi les États, aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et international, notamment par le biais de la coopération sud-sud et d'accords bilatéraux et régionaux, peut contribuer à faciliter cette démarche. Lorsque les politiques et les accords qui régissent les relations commerciales tiennent compte du lien entre commerce et migration, cela peut conduire à un environnement qui améliore l'accès aux biens et aux services pour tous. L'autonomisation des femmes en est une dimension importante, tout comme la prise en compte du rôle des femmes dans l'envoi et la réception des transferts de fonds. Entre autres, l'introduction de mesures qui facilitent la circulation des personnes (ou la libre circulation des personnes), y compris l'assouplissement des visas, peut grandement améliorer l'environnement commercial global.

Le commerce des services implique la circulation des personnes, et les instruments destinés à réglementer le commerce des services comprennent des règles applicables à la mobilité des personnes (dans la mesure où ces règles couvrent le Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services [AGCS]). De plus, la fourniture internationale (c'est-à-dire le commerce) de services financiers est devenue une composante importante du secteur des services financiers au sens large. Ces services financiers contribuent, entre autres, à permettre le flux des transferts de fonds qui, à leur tour, créent une demande de services financiers et favorisent l'efficacité de ces derniers. Les cadres réglementaires qui ne tiennent pas compte de l'importante relation entre la migration et le commerce peuvent entraîner des inefficacités commerciales, des obstacles inutiles au commerce et des entraves à l'intégration régionale qui implique la circulation des personnes (c'est-à-dire la libre circulation ou la facilitation de la circulation, y compris pour la main-d'œuvre).

II OPÉRATIONS DOUANIÈRES ET COMMERCIALES

Des opérations douanières efficaces et efficientes sont un élément essentiel pour faciliter la génération de revenus pour les États et sont donc une nécessité fondamentale pour maximiser les avantages fiscaux du commerce. L'efficacité du commerce transfrontalier exige une coopération entre les autorités frontalières (douanes, immigration, santé, entre autres) ainsi qu'une harmonisation des procédures. C'est ce que l'on appelle souvent une approche de gestion intégrée des frontières. Cette approche reconnaît que les obstacles à la circulation des personnes peuvent également constituer des obstacles à un commerce efficace et effectif. Les procédures et les infrastructures de gestion intégrée des frontières peuvent contribuer à éliminer les goulots d'étranglement aux points de contrôle frontaliers.

Par exemple, dans un environnement où se produisent des avancées et des innovations dans les opérations douanières (c'est-à-dire la numérisation), mais pas parmi les autres autorités frontalières, des goulots d'étranglement subsisteront. Cependant, si les systèmes de gestion des frontières fonctionnent de manière coordonnée et intégrée, cela peut améliorer l'efficacité globale des opérations d'une frontière. Outre l'amélioration de l'efficacité, l'implication des acteurs de l'immigration, des douanes, de la santé et de la protection aux frontières peut contribuer à répondre aux besoins globaux (notamment en matière de protection et de droits) et aux réalités des commerçants individuels, des migrants et des populations mobiles ainsi que des communautés dans les zones frontalières.

III LE COMMERCE TRANSFRONTALIER À PETITE ÉCHELLE

Le commerce transfrontalier à petite échelle représente une part importante du commerce global et fournit des revenus à un grand nombre d'individus, notamment les femmes et les jeunes. De nombreux commerçants, souvent originaires des communautés frontalières, traversent régulièrement les frontières pour échanger des biens et des services. Le commerce transfrontalier à petite échelle est une source importante d'emplois et de revenus. S'il est bien géré, il peut apporter des avantages plus importants aux ménages en réduisant les coûts du commerce et les vulnérabilités auxquelles sont confrontés les femmes et les groupes marginalisés. Le commerce transfrontalier à petite échelle faisant très souvent partie de l'économie informelle, il est impossible de saisir pleinement la connexion entre commerce et migration.

En raison du caractère informel du commerce transfrontalier à petite échelle, les commerçants, dont beaucoup sont des femmes, ne bénéficient pas de protections fiscales ou autres ou d'avantages comme la protection sociale. En outre, ils peuvent être exposés au harcèlement, à l'exploitation et aux maltraitances. Ils sont également confrontés à des obstacles à la migration en raison, notamment, de la complexité des régimes de visa et de la longueur des délais de passage des frontières. L'intégration de la gestion des migrations et des frontières dans les programmes de facilitation du commerce peut élargir les marchés, soutenir l'emploi, accroître les recettes publiques et contribuer à la réduction des inégalités de développement. La libre circulation des personnes est essentielle pour les échanges transfrontaliers de services, tels que les services de santé et d'éducation.

IV DÉVELOPPEMENT, FINANCEMENT ET INNOVATION DU SECTEUR PRIVÉ

Un environnement réglementaire favorable au développement du secteur privé contribue au dynamisme de l'économie, à la création de moyens de subsistance et à l'augmentation des recettes publiques, notamment par le biais de la fiscalité, qui peuvent favoriser les progrès vers le développement durable. L'entrepreneuriat et l'innovation sont également des facteurs importants pour un secteur privé dynamique et diversifié. Les migrants et la diaspora peuvent jouer un rôle inestimable à cet égard, en offrant un accès plus large aux marchés, grâce à l'amélioration et au transfert des compétences, en particulier pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME)⁹. Soutenir la reconnaissance des qualifications et des compétences des populations mobiles est essentiel pour un secteur privé diversifié et dynamique (CNUCED, 2019)¹⁰.

La diaspora dans les communautés d'origine et de destination peut aider les entreprises transnationales à s'adapter aux marchés internationaux ainsi que soutenir les efforts des pays partenaires pour diversifier leurs économies. La diaspora peut comprendre les nuances des différents environnements réglementaires et peut fournir des conseils ciblés aux (M)PME en pleine croissance, qui tiennent compte des contraintes et

des opportunités dans la communauté d'origine ou de destination. Les compétences des travailleurs migrants peuvent également répondre aux besoins du marché du travail lorsqu'elles sont bien gérées. Les membres de la diaspora impliqués dans des associations professionnelles peuvent également servir de points de contact entre les entreprises privées et l'expertise dont elles ont besoin pour professionnaliser leurs activités et leur permettre d'être compétitives sur les nouveaux marchés mondiaux.

Les investissements directs étrangers (IDE) sont également facilités par les réseaux de migrants qui peuvent fournir des informations sur les opportunités d'investissement sur les marchés des communautés d'origine (CNUCED, 2021b). Les initiatives de coopération au développement peuvent libérer ce potentiel en renforçant les cadres réglementaires, en favorisant l'innovation et en ouvrant des canaux de mobilisation des financements et des investissements. Il peut en résulter des effets positifs non seulement pour les migrants et leurs familles, mais aussi pour les communautés plus largement dans les pays d'origine, de destination et de transit. Ces initiatives peuvent également renforcer les relations extérieures entre les gouvernements, ainsi qu'au sein du secteur privé, et entraîner des avantages macroéconomiques.

9. L'esprit d'entreprise, l'engagement de la diaspora et le renforcement des compétences sont abordés de manière plus approfondie dans la Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans les interventions pour l'emploi du MMICD.

10. Voir plus d'informations sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans la Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans les interventions pour l'emploi du MMICD.



Ces domaines transversaux ne sont pas exhaustifs, mais il est important de les prendre en compte et de les appliquer à chacun des sous-secteurs mentionnés.

Numérisation et technologie

L'utilisation croissante de solutions numériques et d'autres technologies crée un environnement favorable au développement du secteur privé et au commerce. La technologie est également très utile pour les migrants, car elle permet d'automatiser des procédures administratives complexes (par exemple, les demandes de visa), d'accroître l'accès aux plate-formes d'apprentissage en ligne, d'améliorer l'accès aux services

financiers numériques, de faciliter le transfert des fonds envoyés par les migrants afin de le rendre efficace et abordable et d'améliorer l'accès aux informations essentielles et en temps réel. Néanmoins, la « fracture numérique » reste un défi pour de nombreux migrants en raison de l'éloignement géographique, des faibles niveaux d'alphabétisation numérique et de l'absence ou de la limitation des infrastructures informatiques.

Durabilité environnementale

Les travailleurs migrants et les PME appartenant à des migrants risquent d'être oubliés dans les opportunités de croissance verte, mais ils peuvent aussi apporter innovation et expérience. À mesure que les régions et les nations commencent leur transition vers des économies vertes, les entreprises devront intégrer

des considérations environnementales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui nécessitera la requalification/le perfectionnement des compétences des travailleurs migrants et des PME appartenant à des migrants, ainsi que l'exploitation des compétences et de l'expérience de ces populations.

Genre

Les femmes migrantes sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel, ce qui peut se traduire par une faible protection sociale, un risque accru de trafic et des conditions de commerce ou de travail dangereuses. Selon le genre, les migrants (en particulier les femmes migrantes et les travailleurs informels) peuvent être exclus des institutions financières en raison du manque de moyens financiers,

de l'éloignement des agences financières, du manque de documentation et du manque de confiance (CNUCED, 2021b). En outre, le fait de soutenir l'autonomisation des femmes et de reconnaître l'importance de leur rôle dans l'envoi et la réception de transferts de fonds peut contribuer à maximiser le potentiel de développement de la migration.

Principaux cadres internationaux

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) (1995) (en anglais) traite du commerce des services et énumère quatre façons (ou « modes ») dont les services peuvent être fournis au niveau international. Le mode 4 est la « présence de personnes physiques » : un prestataire de services traverse une frontière pour fournir un service au consommateur dans l'État. De plus, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fournit un cadre pour le développement durable et prend en compte les interconnexions entre les objectifs et les indicateurs liés au commerce et à la migration.

Pour plus d'informations sur les cadres et engagements internationaux, voir l'Annexe I : Principaux cadres et engagements mondiaux. Pour plus d'informations sur la coopération au développement spécifique de l'Union européenne dans ce secteur, se reporter à l'Annexe II : Coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur.



SECTION 2

OUTILS

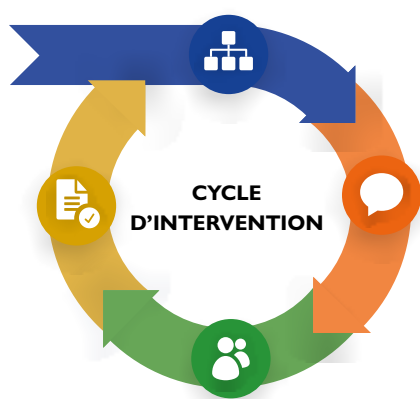
POURQUOI UTILISER CES OUTILS ?

Grâce aux outils proposés ici, les acteurs de la coopération internationale et du développement peuvent opérer une approche d'intégration de la migration. Il s'agit de comprendre comment la migration sous toutes ses formes¹¹ peut être intégrée dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions commerciales et pour le développement du secteur privé en fonction du contexte. L'intégration de la migration dans les interventions commerciales et le développement du secteur privé favorise non seulement l'inclusion des migrants, mais améliore également les interventions de coopération au développement en les rendant plus cohérentes et efficaces.

QUAND ET COMMENT UTILISER CES OUTILS ?





Les outils sont destinés à être utilisés lors des différentes phases du cycle d'intervention¹². Ils comprennent des questions d'orientation, des listes de contrôle et des exemples de projets d'interventions pour aider les utilisateurs à explorer les concepts et les liens avec la migration. Les outils sont conçus pour être adaptés et utilisés indépendamment de la région, du pays ou d'autres facteurs contextuels. Ils ne sont pas destinés à être prescriptifs, mais plutôt à guider ou à inspirer l'intégration de la migration tout au long du cycle d'intervention :

Figure 2 :
Phases du cycle d'intervention



PHASES

INTÉGRATION DE LA MIGRATION

 Programmation Analyser le contexte du pays et déterminer les objectifs et les priorités sectorielles de la coopération.	Analyser la situation migratoire et la manière dont elle s'articule avec le contexte sectoriel.
 Conception¹³ Identifier les idées d'intervention en fonction des besoins et des priorités, évaluer leur faisabilité, puis formuler l'intervention.	Explorer comment la conception des interventions peut intégrer des considérations liées à la migration.
 Mise en œuvre Travailler avec les partenaires de mise en œuvre pour obtenir l'impact prévu de l'intervention et rendre compte des progrès.	Surveiller la manière dont la migration affecte l'intervention et dont elle est influencée par celle-ci.
 Clôture Évaluer la conception, la mise en œuvre et les résultats de l'intervention.	Inclure des questions relatives à la migration dans les évaluations.

11. Pour plus d'informations, consultez le [Glossaire des termes](#).

12. Les phases du cycle d'intervention ci-dessus sont celles utilisées par la Commission européenne dans sa planification de la coopération internationale et du développement. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent pour décrire les phases du cycle de projet ou de planification. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences suivent une approche similaire de la planification, de la gestion, du suivi et de l'évaluation de leurs interventions de coopération au développement. L'approche de cette Boîte à outils devrait donc toujours être applicable.

13. Selon les directives de la DG INTPA, les phases d'identification (conception précoce) et de formulation (conception finale) pourraient être fusionnées en une seule phase de conception, considérant de manière pragmatique qu'une intervention pourrait ne pas être totalement identifiée tant qu'elle n'a pas été formulée.

Figure 3 :
Répartition des outils

Outil 1 : Diagnostic rapide

Fournit un point d'entrée afin d'intégrer la migration.



Outil 2 : Analyse de la situation

Regroupe des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration, développement du secteur privé et commerce dans un contexte donné.



Outil 3 : Liste de contrôle des politiques

Explore le système de gouvernance en lien avec la migration, le développement du secteur privé et le commerce dans un contexte donné.



Outil 4 : Analyse des parties prenantes

Identifie les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires (directs et indirects) de l'intervention.



Outil 5 : Analyse des problèmes

Examine les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, et planifie des interventions potentielles pour y remédier.



Outil 6 : Analyse des risques

Met en évidence les risques liés à la migration pour les interventions, ainsi que les mesures visant à les atténuer.



Outil 7 : Théorie du changement

Aide à formuler la logique des résultats d'une intervention, notamment en veillant à ce qu'elle intègre les facteurs liés à la migration identifiés et qu'elle y réponde.



Outil 8 : Banque d'indicateurs

Fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés sur les objectifs de développement durable [ODD]), dans la mesure du possible) qui peuvent être intégrés ou adaptés à une intervention.



Outil 9 : Liste de contrôle de la conception du projet

Offre un outil de référence rapide pour s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception des projets.



Outil 10 : Liste de contrôle pour le suivi du projet

Fournit un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet.



Outil 11 : Liste de contrôle pour l'évaluation du projet

Offre un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans une intervention.



OUTIL 1 : DIAGNOSTIC RAPIDE

Pourquoi utiliser cet outil ?

Le Diagnostic rapide est conçu comme un « point de départ » pour intégrer la migration dans une intervention pour le développement du secteur privé et le commerce. Il peut aider à identifier les domaines où la migration pourrait être intégrée dans le Document de programmation ou le Document d'action¹⁴ et constitue une base pour explorer plus en détail les outils complémentaires.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil devrait être le premier point de référence pour l'intégration de la migration dans une intervention. Cependant, il peut être utilisé lors de n'importe quelle phase du cycle, et même à chacune d'elles.



Comment utiliser cet outil¹⁵ ?

L'utilisateur peut réfléchir aux questions pour explorer les différents domaines (par exemple, la justification, les parties prenantes, les résultats) d'un Document de programmation ou d'un Document d'action où la migration pourrait être (ou a été) intégrée. Les Principes directeurs de l'Annexe IV doivent également être pris en compte lors de l'utilisation de cet outil. En fonction des besoins, il est possible de consulter d'autres outils pour mieux comprendre et traiter les domaines nécessitant une attention particulière.

Domaines	Questions
Analyse et justification	Une analyse a-t-elle été menée sur la situation liée à la migration (par exemple, les dimensions de la migration et de la mobilité dans le développement du commerce et du secteur privé) ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse de la situation.</i>
Parties prenantes et participation	Les groupes et associations liés à la migration ou le service compétent en matière de migration sont-ils impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse des parties prenantes.</i>
Dialogue politique	La situation spécifique des migrants et des communautés touchées par la migration a-t-elle été évoquée lors des discussions avec les autorités publiques ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Liste de contrôle des politiques.</i>
Cadre des résultats	Les résultats, les produits et les activités sont-ils conçus pour répondre aux différents besoins et priorités des migrants et des communautés ? Y a-t-il un objectif ou un résultat spécifique lié à la migration soutenu par au moins un indicateur ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Théorie du changement.</i>
Données et statistiques	Les données et les indicateurs de l'intervention ont-ils été répartis selon le statut migratoire, le cas échéant ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Banque d'indicateurs.</i>

14. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.
15. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Budget	Des ressources financières adéquates ont-elles été allouées à des actions d'intégration efficaces (en % du budget total) ?
Principes directeurs	Certains des principes directeurs ont-ils été incorporés dans l'intervention ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'Annexe IV : Principes directeurs</i>



En fonction du contexte, prenez note des domaines dans lesquels la migration pourrait être intégrée.

OUTIL 2 : ANALYSE DE LA SITUATION

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse de situation peut être utilisée pour aider à regrouper des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre la migration, le développement du secteur privé et le commerce dans le pays ou la région à l'étude.



Quand utiliser cet outil ?

L'outil peut être utilisé au début de la phase de programmation ou dans le cadre de l'analyse du contexte lors de la phase de conception¹⁶.















Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut l'utiliser comme une analyse de situation autonome ou en complément d'une analyse traditionnelle pour les interventions de développement du secteur privé et les interventions commerciales, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des dimensions migratoires. Les questions sont organisées par différents types de migration (voir le [Glossaire des termes](#) pour les définitions connexes). Les sources de données fournies ci-dessous dans l'[Annexe V](#) peuvent être consultées pour répondre aux questions.

Type de migration ¹⁷	Questions
Migration internationale	1. Les personnes migrent-elles pour fournir des services ou des biens transfrontaliers ? Quelles sont leurs caractéristiques démographiques (sexe, âge, niveau d'éducation, pays d'origine et de destination, profession, etc.) ?
Sous-secteurs concernés : 	2. Quels sont les services ou les biens que les migrants échangent ? Les migrants mettent-ils en relation les entreprises de leurs pays d'origine et de leurs pays de destination ? 3. Quel est le montant total des investissements directs étrangers dans les entreprises du pays ? Les migrants investissent-ils dans des entreprises ? 4. Quels sont les principaux obstacles auxquels les personnes, en particulier les femmes, sont confrontées lorsqu'ils transportent des biens et proposent des services au-delà des frontières ?
	 Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte. <input type="text"/>

16. Au cours de la phase de conception, les analyses du contexte, des politiques et des parties prenantes ne sont pas effectuées de manière séquentielle : il s'agit de processus itératifs qui s'alimentent mutuellement. Reportez-vous au [Glossaire des termes](#) pour obtenir des définitions sur les types de migration.
17. Reportez-vous au [Glossaire des termes](#) pour obtenir des définitions sur les types de migration.

Type de migration	Questions
<p>Migration de main-d'œuvre</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La plupart des migrants sont-ils employés dans le secteur formel et informel ? Quelles sont leurs caractéristiques démographiques (sexe, âge, niveau d'éducation, profession, etc..) ? 2. Dans quels secteurs d'activité les travailleurs migrants sont-ils employés ? Ces secteurs ont-ils un potentiel de croissance et d'exportation ? 3. Le pays connaît-il des niveaux élevés de migration de main-d'œuvre des prestataires de services ? Quel impact cela a-t-il sur les communautés d'origine ou de destination ? 4. Quels sont les obstacles à l'emploi ou à la création d'entreprise auxquels les migrants sont confrontés ? Ceux-ci varient-ils en fonction des groupes d'âge et du genre ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Diaspora et transferts de fonds</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La diaspora ou les autres migrants facilitent-ils le commerce transfrontalier, la mobilité des services ou les investissements du secteur privé ? 2. La diaspora, les commerçants transfrontaliers ou les autres migrants ont-ils accès aux institutions financières, comme des formations et des conseils financiers ? 3. Dans quelle mesure les transferts de fonds contribuent-ils au PIB du pays ? L'envoi et la réception de ces fonds entraînent-ils des coûts pour les particuliers ? 4. Quels sont les profils démographiques et économiques des personnes qui envoient ou reçoivent des transferts de fonds ? Comment les transferts de fonds sont-ils dépensés dans les pays d'origine ? 5. Quels sont les obstacles à l'accès des migrants en situation irrégulière aux canaux formels de transferts de fonds ? Comment les obstacles diffèrent-ils selon leur genre ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Migration de retour</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure les migrants de retour contribuent-ils à développer des relations commerciales internationales, y compris des échanges transfrontaliers à petite échelle, avec les pays d'où ils reviennent ? 2. Y a-t-il des migrants qui reviennent pour des investissements, un démarrage d'entreprises ou d'autres opportunités liées au commerce, ou qui y contribuent ? Quelles sont leurs caractéristiques démographiques (sexe, âge, niveau d'éducation, profession, etc..) ? 3. Les migrants de retour sont-ils confrontés à des défis spécifiques pour créer des entreprises (liés à des questions telles que l'accès au financement, les cadres réglementaires ou la corruption dans les processus d'enregistrement des entreprises) ? Quels sont les différents défis rencontrés par les migrants selon leur genre ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

Type de migration	Questions
<p>Migration environnementale</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les entreprises privées embauchent-elles des travailleurs migrants issus de communautés ou de pays touchés par le changement climatique ? 2. Existe-t-il des accords bilatéraux ou multilatéraux de migration de la main-d'œuvre entre les pays présentant des lacunes sur le marché du travail et ceux qui sont vulnérables aux effets du changement climatique ? 3. Dans quelle mesure les flux commerciaux (de biens et de services) sont-ils touchés par les risques naturels, les déplacements provoqués par les catastrophes, la dégradation de l'environnement à évolution lente et le changement climatique ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Déplacement</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le pourcentage de réfugiés ou de personnes déplacées internes (PDI) qui sont à leur compte/des entrepreneurs, ou qui s'engagent dans le commerce transfrontalier ? Quelles sont leurs caractéristiques démographiques (sexe, âge, niveau d'éducation, profession, etc..) ? 2. Existe-t-il des dispositions qui excluent les personnes déplacées de l'accès au marché du travail ou de la création d'entreprises, y compris en tant que prestataires de services à court terme ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Migrants en situation de vulnérabilité</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels risques encourent les entrepreneurs ou les commerçants lorsqu'ils franchissent irrégulièrement les frontières ? 2. Dans quelle mesure l'entrée ou le séjour en situation irrégulière compromettent-ils l'accès d'un individu à l'entrepreneuriat ou au soutien au commerce transfrontalier, y compris à la technologie, au financement, à l'investissement et au mentorat ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <p><i>Voir également les chapitres 1, 9, 10 et 11 de l'ESAMG</i></p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

OUTIL 3 : LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES

Pourquoi utiliser cet outil ?

La liste de contrôle des politiques permet d'aider à examiner le cadre de gouvernance en lien avec la migration, le développement du secteur privé et le commerce dans un pays ou une région donnés. Elle peut permettre de comprendre le paysage politique¹⁸ qui pourrait se refléter dans le Document de programmation ou le Document d'action¹⁹, ou peut influencer la mise en œuvre et l'impact d'une intervention.


Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé dans la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et l'Analyse des parties prenantes (Outil 4).










Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut parcourir la liste de contrôle pour identifier les politiques pertinentes, déterminer si elles répondent aux besoins des migrants et des communautés, et comprendre où sont les lacunes qui peuvent nécessiter une attention plus approfondie dans la phase de conception. Les questions de cet outil sont organisées par sous-secteur afin de correspondre aux domaines d'intérêt potentiel de l'utilisateur. Les principaux cadres ou stratégies politiques à garder à l'esprit sont référencés dans l'Annexe I.

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
Intégration régionale et politiques commerciales 	1. L'intégration régionale ou les accords commerciaux tiennent-ils compte de la circulation des personnes, y compris la libre circulation, les exigences en matière de visa, etc.. ?		
	2. Les engagements du Mode 4 de l'AGCS disponibles dans les accords commerciaux multilatéraux, régionaux ou bilatéraux sont-ils suffisants pour faciliter l'accès au marché ?		
	3. La mobilité des commerçants de biens (y compris les conducteurs de camions) et de services est-elle prise en compte dans les politiques commerciales ? Cette situation diffère-t-elle en cas de faible qualification ou de travail informel ?		
	4. La politique commerciale et les exigences réglementaires en matière de commerce sont-elles transparentes et accessibles aux migrants (par exemple, accès aux institutions, barrières linguistiques) ?		
	5. Existe-t-il des accords entre les pays d'origine et de destination concernant les dispositions de protection sociale pour les prestataires de services ?		

18. La coopération de l'Union européenne reste guidée par le cadre politique de l'Union européenne et par les priorités des pays partenaires, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les ODD et le nouveau Consensus européen sur le développement étant au cœur du processus de programmation. Pour plus d'informations sur la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, consultez l'Annexe II.
19. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
...	<p>6. Existe-t-il des efforts bilatéraux et régionaux pour la reconnaissance des qualifications dans le cadre d'accords de travail ou de commerce ?</p> <p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div data-bbox="427 360 1323 450" style="border: 1px solid #ccc; height: 40px;"></div>		
Opérations douanières et commerciales 	<p>1. Les opérations des entités douanières sont-elles bien coordonnées avec les autres opérations frontalières, notamment concernant l'immigration, la santé, la protection et la sécurité ?</p> <p>2. Les procédures de contrôle des frontières garantissent-elles un passage efficace des frontières pour les commerçants ?</p> <p>3. L'infrastructure douanière (y compris dans les zones frontalières) prend-elle en considération les opérations et les infrastructures des autres entités frontalières (et vice versa), y compris la délivrance et l'acceptation des certificats (par exemple, les certificats d'origine) ?</p> <p>4. Les besoins des différents types de commerçants, selon qu'ils soient hommes ou femmes ou issus de populations de minorités ethniques, sont-ils évalués et intégrés dans les accords de dédouanement et de tarification ?</p> <p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div data-bbox="427 1043 1323 1133" style="border: 1px solid #ccc; height: 40px;"></div>		
Le commerce transfrontalier à petite échelle 	<p>1. Existe-t-il des politiques qui facilitent la migration sûre, ordonnée et régulière aux frontières pour les petits commerçants transfrontaliers ?</p> <p>2. Des régimes commerciaux simplifiés et des postes frontaliers à guichet unique sont-ils en place pour faciliter la circulation transfrontalière des personnes et réduire les risques résultant de la migration irrégulière ?</p> <p>3. Existe-t-il des politiques qui répondent aux besoins de protection des petits commerçants transfrontaliers (notamment contre la violence, les maltraitances, l'exploitation) ?</p> <p>4. Les politiques de gestion des frontières prennent-elles en compte les considérations de genre relatives aux petits commerçants transfrontaliers ?</p> <p> Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte.</p> <div data-bbox="427 1626 1323 1715" style="border: 1px solid #ccc; height: 40px;"></div>		

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
Développement, financement et innovation du secteur privé 	1. Existe-t-il un système permettant de faire correspondre les compétences des migrants aux besoins économiques ? Les compétences des migrants correspondent-elles aux secteurs présentant le plus fort potentiel de croissance ?		
	2. Existe-t-il des obstacles politiques qui empêchent les migrants d'investir dans des possibilités d'entrepreneuriat dans les pays de destination ?		
	3. Existe-t-il des politiques visant à faire participer la diaspora en tant qu'investisseurs ou entrepreneurs potentiels ?		
	4. Existe-t-il des accords permettant aux organisations du secteur privé et aux sociétés d'investissement d'investir dans des MPME et des entreprises appartenant à des migrants ?		
	5. Les politiques relatives à l'investissement et à la création d'entreprises sont-elles discriminatoires, directement ou indirectement, à l'égard des migrants en ce qui concerne les secteurs auxquels ils peuvent participer ?		
 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <div data-bbox="427 842 1323 931" style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div>			

OUTIL 4 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des parties prenantes peut être utilisée pour identifier les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires pertinents (directs et indirects) pour l'intervention. Cet outil permet d'établir les expériences, le rôle et les besoins potentiels des différentes parties prenantes dans un pays ou une région donnés.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil est à utiliser pendant la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et la Liste de contrôle des politiques (Outil 3).







Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut passer en revue les questions de cet outil pour étudier les différents groupes de parties prenantes qui pourraient être engagés ainsi que la manière de les engager. Les questions sont organisées par groupe de parties prenantes et constituent un point de départ pour recueillir des informations sur la possibilité pour les parties prenantes :

- de fournir des informations contextuelles pour guider la programmation sur la base de leur **expérience** (c'est-à-dire les parties prenantes à consulter pendant la programmation ou la conception) ;
- d'être des partenaires ou des exécutants potentiels qui peuvent soutenir la réalisation des résultats de l'intervention en fonction de leur **rôle** (c'est-à-dire les parties prenantes qui pourraient être des partenaires de mise en œuvre), ou ;
- d'être des bénéficiaires (directs ou indirects) de l'intervention en fonction de leurs **besoins**.

Les utilisateurs sont encouragés à examiner les questions de chaque colonne de l'analyse des parties prenantes pour identifier les domaines pertinents, puis à utiliser les cases à cocher pour indiquer les parties prenantes les plus pertinentes dans chaque catégorie. Avant d'utiliser l'outil, il est recommandé d'identifier les parties prenantes principales présentes dans votre pays ou région. Les principales parties prenantes potentielles sont mentionnées dans le tableau situé en dessous de l'outil.

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p>Migrants (de tous les types de migration, de tous les genres, de tous les âges et de toutes les catégories)</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les migrants ont-ils accès aux institutions financières (y compris aux services de conseil ou de consultation en matière financière) et aux opportunités d'entrepreneuriat ? En quoi cela a-t-il eu un impact sur les différents genres et groupes d'âge ? 2. Existe-t-il des services ou des plate-formes de mise en réseau qui relient les commerçants ou les prestataires de services migrants entre les pays d'origine et de destination (tels que les chambres de commerce transnationales et les associations commerciales transnationales) ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment les migrants, indépendamment ou par le biais de leurs associations, sont-ils impliqués ou consultés dans le processus de prise de décision ? 2. De quelles manières les transferts de fonds sont-ils utilisés pour l'engagement du secteur privé ? 3. Comment les migrants utilisent-ils les réseaux de la diaspora pour faciliter le commerce transfrontalier et soutenir les entreprises ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les besoins des migrants en matière de facilitation du commerce sont-ils suffisamment pris en compte (c'est-à-dire l'accès aux institutions financières, aux visas et aux services d'immigration, l'accès aux permis/certificats de commerce, etc.) ? 2. Les MPME détenues par des migrants sont-elles comprises dans les programmes de requalification/perfectionnement des compétences pour la transition verte ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p>Communautés touchées par la migration</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les communautés d'origine ou de destination bénéficient-elles du commerce transfrontalier de biens ou de services ? 2. Dans quelle mesure la circulation transfrontalière des personnes facilite-t-elle ce commerce et contribue-t-elle au développement socio-économique de la communauté (par exemple, sécurité alimentaire, génération de revenus) ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les communautés soutiennent-elles l'inclusion des migrants dans le secteur privé ? 2. Les communautés fournissent-elles aux migrants les informations et les outils nécessaires pour accéder aux services financiers ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les communautés touchées par les migrations sont-elles confrontées à des obstacles au commerce, notamment au commerce transfrontalier à petite échelle ? 2. Les communautés touchées par les migrations peuvent-elles accéder facilement aux services financiers ? En quoi cela a-t-il eu un impact sur les différents genres et groupes d'âge ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p>Les gouvernements nationaux (y compris les institutions chargées de la gouvernance des migrations, de la planification du développement, des politiques sectorielles et du dialogue national-local)</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont les entités gouvernementales nationales clés concernées par le développement du secteur privé, le commerce et la migration ? 2. Existe-t-il des associations commerciales et économiques transnationales qui contribuent à promouvoir l'investissement et le commerce dans des couloirs de migration spécifiques ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les autorités publiques canalisent-elles les ressources nécessaires pour assurer que le développement du secteur privé soit accessible aux migrants comme aux non-migrants ? 2. Quel rôle jouent les bureaux de statistiques pour fournir des données actualisées sur le commerce, le marché du travail et les migrations ? 3. Quel type de collaboration les autorités chargées du commerce et des affaires étrangères ont-elles avec la diaspora ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau national responsable des statistiques ventile-t-il les données par statut migratoire ? 2. Les Processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), ou d'autres forums consultatifs destinés à inspirer la politique régionale, incluent-ils un éventail diversifié et représentatif d'acteurs ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p>Gouvernements infranationaux (y compris les municipalités, les autorités municipales et les conseils de district/régionaux)</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment les parties prenantes des gouvernements locaux comprennent-elles la migration et quelles sont leurs politiques en la matière ? 2. Existe-t-il une coordination entre les administrations infranationales compétentes en matière de migration, de développement du secteur privé et de commerce ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel rôle jouent les collectivités infranationales dans le secteur privé et le commerce ? 2. Les gouvernements infranationaux jouent-ils un rôle particulièrement important dans l'inclusion des migrants ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existe-t-il des dynamiques locales spécifiques qui empêchent ou facilitent l'accès des migrants aux emplois du secteur privé et aux institutions financières ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
Société civile (y compris les institutions universitaires, les établissements de formation, les ONG, les organisations confessionnelles, les médias et les chefs religieux et traditionnels) Sous-secteurs concernés : 	1. Comment les universités et autres instituts de recherche sont-ils mobilisés pour fournir des données et des preuves sur les migrants et la migration ? 2. De quelles manières les organisations de la société civile sont-elles impliquées pour soutenir la recherche et le plaidoyer en matière de migration ?	1. Les ONG/organisations de formation professionnelle aident-elles les migrants et les MPME appartenant à des migrants à acquérir les compétences nécessaires pour s'engager dans le secteur privé ?	1. Les parties prenantes disposent-elles de capacités suffisantes pour soutenir l'inclusion des migrants dans le développement du secteur privé et les systèmes commerciaux ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
Secteur privé (y compris les associations industrielles et patronales) Sous-secteurs concernés : 	1. Les représentants du secteur privé et les syndicats sont-ils inclus dans les structures de gouvernance ? Ont-ils été mobilisés pour améliorer l'inclusion des migrants ? 2. Y a-t-il des institutions de formation dans la communauté qui forment des travailleurs et des entrepreneurs migrants ?	1. Quel rôle jouent les syndicats et les associations industrielles dans la mise en relation des travailleurs migrants avec les entreprises/secteurs en pénurie de main-d'œuvre en fonction de leurs niveaux de compétences ? 2. Quel rôle jouent les agences de recrutement (transnationales) pour garantir que les migrants ont accès à des conditions de travail sûres et équitables ?	1. Les procédures de douane et d'immigration dans les zones frontalières facilitent-elles les opérations commerciales de manière efficace ? 2. Les entreprises privées incluent-elles les travailleurs migrants dans leurs programmes de requalification/perfectionnement des compétences pour la transition verte ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
Organisations internationales <i>Sous-secteurs concernés :</i> 	1. Comment les organisations internationales peuvent-elles être mobilisées comme sources de données et d'expertise en ce qui concerne les liens entre la migration, le développement du secteur privé et le commerce dans le contexte spécifique du pays ?	1. Les organisations internationales, en particulier l'OIM, la CNUCED, l'OIT, l'ONUDI, le FNUAP, l'OMC, le CCI et d'autres organisations des Nations Unies actives en matière de migration, sont-elles engagées en tant que partenaires techniques ou agences de mise en œuvre ?	1. Les mécanismes soutenus par les organisations internationales sont-ils mis à contribution pour échanger des informations et établir des partenariats sur la migration, le développement du secteur privé et le commerce ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
Autres agences de coopération au développement <i>Sous-secteurs concernés :</i> 	1. Les agences de coopération au développement ont-elles des interventions passées, en cours ou à venir intéressantes concernant la migration et le développement du secteur privé et le commerce ?	1. Les mécanismes soutenus par les acteurs du développement sont-ils mis à contribution pour échanger des informations et établir des partenariats sur la migration, le développement du secteur privé et le commerce ?	1. Comment les agences partagent-elles les données, les expériences et d'autres ressources liées à la migration qui sont utiles pour le développement du secteur privé et la programmation du commerce ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Partenaire(s) clé(s) des Nations Unies	OIT, FIDA, OIM, ONU-Femmes, PNUD, CNUCED, ONUDI, OMS, Banque mondiale	
Principaux partenaires gouvernementaux	Entité responsable du commerce	
	Entité responsable du développement du secteur privé	
	Entité responsable de la santé	
	Entité responsable de l'intérieur/des affaires intérieures/de l'immigration	
	Entité responsable des affaires étrangères et des relations internationales	
	Entité responsable des finances	
	Entité responsable du travail/de l'emploi et des services sociaux	
	Entité responsable du genre et de la jeunesse	
	Entité responsable de l'éducation	
	Entité responsable de la collecte et de la publication des statistiques	
Partenaires transfrontaliers ou régionaux clés	Commissions économiques régionales	
	Commissions permanentes mixtes gouvernementales ou comités transfrontaliers	
Autres partenaires potentiels	Diasporas et associations de migrants	
	Employeurs/Organisations d'employeurs	
	Producteurs/organisations paysannes	
	Syndicats	
	Chambres de commerce	
	Banques, associations de crédit	
	Services de vulgarisation agricole	
	Groupes de jeunes	
	Groupes de réflexion	
	Établissements d'enseignement	
	Milieu universitaire	

OUTIL 5 : ANALYSE DES PROBLÈMES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des problèmes est utile pour explorer les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, qui peuvent avoir été identifiés pendant la phase de programmation et pour élaborer des interventions potentielles de développement du secteur privé destinées y répondre.


Quand utiliser cet outil ?



Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception du cycle.





Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut consulter les exemples fournis de problèmes potentiels liés à la migration et à la sécurité dans les différents sous-secteurs qui l'intéressent ou sur lesquels il se concentre. En fonction des problèmes les plus pertinents pour le contexte donné, l'utilisateur peut alors consulter la liste des interventions possibles (c'est-à-dire les domaines prioritaires de soutien) pour répondre au(x) problème(s) qui ont été identifié(s). Lors de l'analyse des problèmes, il est important de prendre en compte les problèmes auxquels sont confrontés les différents groupes socio-économiques, y compris les différences de genre et d'âge, ainsi que les besoins des personnes handicapées et des migrants en situation vulnérable.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
Intégration régionale et politiques commerciales 	Les barrières à la mobilité peuvent entraver le commerce des services.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir la prise en compte de la mobilité des prestataires de services dans les discussions et négociations des accords commerciaux. 2. Aider le pays partenaire à évaluer comment ses accords commerciaux peuvent favoriser ou entraver la mobilité des prestataires de services et examiner les différents accords bilatéraux et multilatéraux pour y déceler des conflits potentiels ou des indicateurs d'incohérence. 3. Évaluer les engagements spécifiques du pays partenaire (par exemple, le Mode 4 de l'AGCS) ainsi que la facilité et les conditions d'accès des secteurs de services.
	La migration restreinte des prestataires de services peut intensifier des déséquilibres entre l'offre et la demande de main-d'œuvre locale.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cartographier les pénuries dans les secteurs de services des communautés de destination et identifier les compétences dont les prestataires de services étrangers ont besoin pour compléter la main-d'œuvre locale. 2. Soutenir les initiatives visant à certifier ou valider les aptitudes, l'éducation et les compétences des migrants, car la reconnaissance des compétences peut constituer un obstacle.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Les prestataires de services étrangers peuvent se voir interdire l'accès aux mêmes protections du travail que celles accordées aux travailleurs locaux, en particulier en tant que fournisseurs temporaires.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travailler avec le pays partenaire pour examiner les réglementations et les politiques relatives à la protection des droits du travail et garantir un environnement de travail sûr et sécurisé pour les travailleurs de tous genres et groupes d'âge. 2. Développer une campagne ou des communications pour promouvoir la non-discrimination au travail et garantir le respect des droits du travail pour les migrants et les non-migrants. 3. Créer des dispositifs pour améliorer la collaboration entre les employeurs, les syndicats et les institutions nationales qui définissent ou négocient l'accès des employés à la protection sociale afin d'en réduire les inégalités d'accès.
 Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.		
Opérations douanières et commerciales 	Les obstacles à la mobilité perturbent souvent les marchés transfrontaliers, en particulier ceux situés le long de frontières poreuses partagées par des pays ayant de longs liens historiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les unions douanières et les autres accords qui favorisent le commerce intrarégional, y compris les dispositions qui facilitent la mobilité des commerçants transfrontaliers. 2. Travailler avec les autorités frontalières pour harmoniser les procédures et uniformiser l'information sur la facilitation de la circulation et les droits des personnes en déplacement. 3. Soutenir les groupes de travail transfrontaliers qui œuvrent à la liberté de circulation dans les communautés frontalières.
	Le manque d'informations sur les caractéristiques démographiques des migrants et des commerçants entrave l'élaboration de politiques et de solutions efficaces pour répondre à leurs vulnérabilités spécifiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les bureaux statistiques nationaux et renforcer les efforts de collecte de données réparties par situation migratoire au niveau des douanes. 2. Promouvoir les échanges de données entre les solutions informatiques établies pour les douanes et les frontières (c'est-à-dire le système de gestion douanière SYDONIA de la CNUCED et le système d'information sur la gestion des frontières MIDAS de l'OIM) afin d'améliorer la gestion intégrée des frontières et les analyses.
	Les obstacles à la circulation le long des frontières peuvent entraver le commerce des marchandises, réduisant ainsi les opportunités économiques pour les commerçants et leurs communautés.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir la fourniture aux commerçants transfrontaliers de services de conseil adaptés à des sous-groupes spécifiques, notamment aux commerçants ayant une présence commerciale dans un autre pays et ceux ayant une résidence de longue durée dans un autre pays.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Les procédures de passage des frontières pour les commerçants transfrontaliers sont mises en œuvre de manière inégale parmi les groupes de commerçants migrants, certains groupes subissant un traitement discriminatoire, comme des demandes de pots-de-vin.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les mécanismes/moyens nécessaires pour surveiller la manière dont les différents groupes de commerçants s'orientent dans les procédures de dédouanement aux frontières et informer les commerçants des exigences relatives au dédouanement des marchandises aux frontières. 2. Soutenir les initiatives dont l'objectif est de garantir que les commerçants transfrontaliers reçoivent en temps utile des informations précises sur les régimes de dédouanement aux frontières, notamment les informations nécessaires sur les visas ou les documents de circulation, sur les marchandises pouvant être échangées dans les différents pays, sur les taxes et les régimes tarifaires en vigueur dans les différents pays, sur les certifications de normes et les autorisations requises pour les différentes catégories de marchandises ainsi que sur les procédures douanières²⁰.
<p> Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>		
Le commerce transfrontalier à petite échelle 	Les petits commerçants transfrontaliers peuvent être retardés aux frontières, ce qui entraîne des inefficacités commerciales et une détérioration des marchandises (en particulier des denrées périssables).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'efficacité des opérations dans les zones frontalières et veiller à ce que les procédures soient accessibles aux migrants, indépendamment de leur genre, de leur âge ou de toute autre caractéristique. 2. Renforcer la mise en œuvre de Régimes commerciaux simplifiés et des postes-frontière à guichet unique afin de réduire le temps d'attente et les coûts liés au commerce. 3. Améliorer la coordination entre les autorités frontalières et veiller à ce que les procédures soient uniformisées et n'entraînent pas de goulots d'étranglement.
	Le commerce transfrontalier informel à petite échelle, en particulier lorsqu'il est lié à la migration irrégulière, peut entraîner une perte de recettes publiques et des risques pour les migrants.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la collecte de données pour comprendre la dimension démographique des petits commerçants transfrontaliers et les risques auxquels ils sont exposés. 2. Utiliser les moyens traditionnels et les moyens innovants établis pour surveiller le commerce transfrontalier informel. 3. Soutenir les efforts engagés pour formaliser le commerce informel.

20. À titre d'exemple d'une intervention similaire, le secrétariat de l'Afrique de l'Est, avec l'aide de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la GIZ, a élaboré de courts manuels pour aider les micro et petits commerçants frontaliers à comprendre les exigences relatives au passage des frontières au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est. Un exemple de guide peut être trouvé ici (en anglais).

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Certains commerçants transfrontaliers peuvent essayer activement d'éviter les postes-frontière officiels. Par conséquent, les opérations frontalières établies ou les mesures de soutien prévues peuvent ne pas atteindre les petits commerçants transfrontaliers.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travailler avec les autorités frontalières pour empêcher les discriminations, la corruption et le harcèlement afin que les commerçants, en particulier les femmes, se sentent en sécurité pour traverser la frontière. 2. Fournir des informations transparentes sur les exigences aux frontières et favoriser la mise en place de Régimes commerciaux simplifiés.




Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

Développement, financement et innovation du secteur privé 	Les entreprises de certains pays doivent chercher des talents ou des partenaires à l'étranger pour étendre leur portée ou leur expertise.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer l'écosystème du secteur privé du pays partenaire pour comprendre comment les politiques affectent la croissance des entreprises privées. Dans une telle configuration, définir des indicateurs liés à la migration clairs, tels que l'accès au capital humain étranger²¹. 2. Préconiser une plus grande consultation entre les organismes chargés de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des cadres réglementaires du secteur privé et des politiques migratoires afin de promouvoir la cohérence des politiques. 3. Donner aux associations industrielles, aux sociétés commerciales et aux syndicats un accès à l'information et au financement afin de renforcer les liens entre les entreprises et les marchés du travail. 4. Aider les pays partenaires à développer des mécanismes ou des fonds de financement, tels que le financement participatif basé sur la dette ou en actions, les fonds d'investissement de la diaspora, les plate-formes de mise en relation²² et les programmes de contreparties pour les transferts de fonds²³, qui maximisent les capacités des membres de la diaspora à contribuer à la croissance des entreprises privées.
	Les entreprises sont confrontées à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée ou non qualifiée ou les migrants sont sans emploi ou employés en deçà de leur niveau de compétences, ce qui contribue à un déséquilibre du marché du travail.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la collecte de données et la recherche pour mieux comprendre les niveaux de compétences des migrants et les besoins du marché du travail (comme les systèmes d'information sur le marché du travail). 2. Renforcer et mettre à jour régulièrement les systèmes d'information sur le marché du travail. 3. Soutenir le rôle des recruteurs pour combler les lacunes de main-d'œuvre et tirer parti de la migration de main-d'œuvre pour soutenir le changement structurel et la croissance apportée par les exportations.

21. Le Forum économique mondial a récemment soutenu un inventaire des écosystèmes entrepreneuriaux mondiaux. Le rapport, disponible ici (en anglais), propose des exemples d'indicateurs et de questions qui peuvent être utiles aux exercices de cartographie des écosystèmes.
22. Par exemple, des services privés tels que Homestrings LLC tentent de mettre en relation des investisseurs de la diaspora avec des possibilités d'investissement dans leurs pays ou régions d'origine ; le concept d'« investissement direct de la diaspora » concerne les services de mise en relation des investissements pour les membres de la diaspora en particulier.
23. Le programme mexicain « 3 pour 1 » est un exemple classique de fonds de contrepartie pour les transferts de fonds, dans lequel les gouvernements nationaux, étatiques et locaux fournissent chacun un dollar de financement de contrepartie pour chaque dollar envoyé par un migrant sous forme de transfert de fonds destiné à un projet de développement local. Alors que le programme était destiné aux projets de développement, les programmes de contrepartie peuvent également fournir un financement de la croissance aux entreprises privées.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	<p>Les ménages qui reçoivent des transferts de fonds sont plus susceptibles de les dépenser pour leurs propres dépenses telles que l'alimentation, l'éducation, les réparations de la maison, etc., plutôt que d'investir dans le développement du secteur privé.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les gouvernements pour faciliter l'investissement des transferts de fonds dans le développement du secteur privé par le biais de l'éducation et des obligations de la diaspora. 2. Créer des liens entre les ménages recevant des transferts de fonds et les membres de leur famille de la diaspora via des services de conseil/éducation dans le domaine financier.
	<p>Les ménages migrants peuvent ne pas avoir accès aux institutions financières.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les services financiers numériques pour adapter les produits financiers aux populations mobiles et difficiles à atteindre. 2. Soutenir les gouvernements pour numériser les transferts de fonds des travailleurs migrants, par exemple en fournissant des services financiers mobiles. 3. Créer des mécanismes de coordination entre les agences privées et publiques pour assurer l'inclusion financière des ménages migrants. 4. Encourager les institutions financières à s'engager dans la formation et le partage des connaissances avec les communautés de migrants.

 Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

OUTIL 6 : ANALYSE DES RISQUES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des risques est utile pour identifier les risques²⁴ pour les interventions pour le développement du secteur privé et le commerce ayant une dimension migratoire (c'est-à-dire les risques pour la réalisation des objectifs de l'intervention), ainsi que les mesures visant à gérer ou atténuer ces risques. L'identification des risques pendant la phase de conception permet de s'assurer que des mesures sont instaurées pendant la mise en œuvre pour remédier à ces risques.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception.



Comment utiliser cet outil ²⁵ ?

L'utilisateur peut examiner les exemples de risques possibles liés à la migration pour une intervention et les conséquences possibles de ceux-ci. Les risques doivent être contextualisés en fonction du pays ou de la région concernés et des dynamiques en jeu. En fonction du contexte, les utilisateurs peuvent déterminer s'il s'agit d'un risque élevé, moyen ou faible. Une fois les risques identifiés, l'outil fournit des exemples de mesures qui peuvent être intégrées à la programmation pour traiter les facteurs de risque.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Changement de politique gouvernementale concernant l'intégration régionale et la libre circulation des personnes.				<p>Améliorer la base de connaissances sur la contribution de la libre circulation à l'intégration régionale et à la prospérité économique.</p> <p>Renforcer la compréhension des avantages de l'intégration régionale pour le développement national.</p>

24. Ces risques peuvent être liés à des facteurs économiques, politiques, sociaux, environnementaux, climatiques ou de sécurité.

25. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Réticence des acteurs du secteur privé à s'engager dans des interventions liées à l'emploi des migrants.				<p>Promouvoir la réduction des obstacles liés à l'embauche des migrants, tels que l'obligation pour les entreprises de parrainer les employés migrants.</p> <p>Envisager d'inclure des mesures incitatives pour les entreprises, telles que l'accès à des fonds communs de financement spéciaux.</p> <p>Identifier les interlocuteurs clés ou les points focaux au sein des organismes représentatifs de l'industrie pour assurer la liaison avec les entités du secteur privé à ce sujet.</p>
Les membres de la diaspora sont réticents à participer aux activités d'intervention, étant donné leur faible confiance dans l'État ou l'environnement d'investissement global.				<p>Inclure les configurations de la diaspora dans les évaluations de faisabilité en amont de l'intervention.</p> <p>Engager le dialogue avec les investisseurs actuels et potentiels, les représentants du secteur privé, les représentants des États et un éventail diversifié et représentatif d'autres parties prenantes.</p> <p>Veiller à ce que des mécanismes adéquats de surveillance et de responsabilisation soient intégrés à la conception de l'intervention.</p> <p>Promouvoir l'inclusion des acteurs non gouvernementaux dans les consultations sur les politiques concernant les réformes du secteur privé et la migration.</p>
Ressentiment des nationaux en raison de l'inclusion des migrants ou des non-résidents (diaspora) dans les mesures de soutien aux entreprises.				<p>Mobiliser les dirigeants communautaires et les parties prenantes dès le début des consultations d'intervention.</p> <p>Soutenir la création de structures coopératives pour migrants et non-migrants, telles que des conseils d'affaires.</p>

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H)			
	B	M	H	
Opposition à l'idée de rendre les politiques ou programmes nationaux plus inclusifs pour les migrants.				<p>Soutenir les études qui démontrent l'« efficacité économique » de la migration.</p> <p>Préconiser l'intégration de dispositions relatives à la migration dans divers accords et politiques, tels que les accords de protection sociale et les accords de libre-échange.</p> <p>Envisager la création de mesures incitatives telles que le cofinancement pour promouvoir l'inclusion des migrants.</p>

OUTIL 7 : THÉORIE DU CHANGEMENT

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Théorie du changement permet de formuler la logique d'une intervention pour le développement du secteur privé et le commerce. Elle fournit des résultats standards qui peuvent aider à garantir que l'intervention intègre et réponde aux facteurs liés à la migration identifiés. Les résultats de l'outil sont tous conformes et contribuent à la réalisation des ODD.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé principalement dans la phase de conception, lorsque la logique globale d'une intervention est élaborée. La logique de l'intervention s'appuiera sur l'analyse réalisée lors de la phase de programmation ainsi que sur l'Analyse des problèmes (Outil 5).



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique de résultats (à différents niveaux) de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention. De nombreux résultats font référence aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés²⁶ afin de laisser à l'utilisateur la possibilité de choisir le terme ou la partie prenante qu'il souhaite cibler. La formulation des résultats peut être adaptée ou extraite de l'outil pour s'aligner sur les besoins spécifiques du pays ou de la région. Les encadrés sous chaque résultat peuvent être utilisés pour noter quels résultats sont pertinents et comment ils pourraient être adaptés à la logique de l'intervention. Pour voir si les résultats correspondent aux cibles des ODD, consultez les notes de bas de page pertinentes dans la Banque d'indicateurs (Outil 8) et dans l'Annexe VI : Exemples de cibles pertinentes des ODD

26. Les communautés mentionnées dans cet outil peuvent être la communauté d'origine, de destination, de transit ou de retour, selon le pays ou la région en question.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



INTÉGRATION RÉGIONALE ET POLITIQUES COMMERCIALES

OPÉRATIONS DOUANIÈRES ET COMMERCIALES

LE COMMERCE TRANSFRONTALIER À PETITE ÉCHELLE

DÉVELOPPEMENT, FINANCEMENT ET INNOVATION DU SECTEUR PRIVÉ

CHANGEMENT DANS LA QUALITÉ DE VIE

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire, équitable et qui soutient la libre circulation.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient d'opérations douanières et commerciales inclusives et équitables, qui facilitent une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés, peu importe leur genre et leur âge, bénéficient d'une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce transfrontalier à petite échelle.

Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient d'un accès égal au développement, au financement et à l'innovation du secteur privé.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ET COMPORTEMENTAL

1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés s'engagent dans une libre circulation ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

1.2 : Les décideurs politiques facilitent la libre circulation des personnes pour le commerce par des voies de migration sûres, ordonnées et régulières.

1.3 : Les décideurs politiques renforcent la coopération triangulaire régionale et internationale Nord-Sud, Sud-Sud en matière de libre circulation des marchandises par le biais d'accords bilatéraux et régionaux.

2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont un accès équitable à des institutions douanières efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, ce qui facilite leur mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

2.2 : Les décideurs politiques encouragent la coopération et la coordination entre les systèmes de gestion des frontières et les institutions commerciales afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

2.3 : Les décideurs politiques encouragent le développement, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

3.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés s'engagent également dans une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens.

3.2 : Les agences de services frontaliers protègent les droits des petits commerçants transfrontaliers de services comme de biens.

3.3 : Les décideurs politiques incluent les petits commerçants transfrontaliers dans les protections fiscales ou autres formes de protection sociale.

3.4 : Les décideurs politiques incluent la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services et de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières.

4.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont accès aux possibilités de financement et aux procédures administratives pour créer des micro, petites et moyennes entreprises.

4.2 : Les décideurs politiques s'engagent auprès des associations de la diaspora pour faciliter le développement du secteur privé dans les pays d'origine en canalisant les financements, en créant et en connectant des réseaux, et en introduisant les entreprises sur de nouveaux marchés mondiaux.

4.3 : Les décideurs politiques réduisent les coûts des transferts de fonds à moins de trois pour cent du montant des transferts de fonds des migrants, et éliminent les couloirs de transferts de fonds dont les coûts sont supérieurs à cinq pour cent.

4.4 : Les agences de développement incluent les réseaux de migrants dans les initiatives d'investissement direct étranger.



Hypothèse

Il existe un engagement politique en faveur du changement et les migrants ne rencontrent pas d'obstacles pour s'impliquer.

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

RÉSULTATS ATTENDUS

CHANGEMENT DANS LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES

1.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire et des ressources nécessaires pour accéder à des institutions douanières efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, ce qui facilite leur mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

1.2.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour introduire des mesures qui facilitent la circulation sûre, ordonnée et régulière des personnes pour le commerce.

1.2.2 : Les décideurs politiques comprennent les différents besoins des migrants, des personnes déplacées ou des communautés ainsi que les obstacles auxquels ils sont confrontés pour accéder à des voies de migration sûres, ordonnées et régulières pour le commerce.

1.2.3 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des données nécessaires pour intégrer les considérations relatives à la migration dans le développement du secteur privé et dans les politiques et programmes commerciaux.

1.3.1 : Les décideurs politiques mettent en œuvre des mécanismes de coordination et de coopération, et améliorent la coordination entre les mécanismes existants entre les États, les sous-régions, au niveau régional et international afin de renforcer la coopération en matière de libre circulation pour le commerce.

1.3.2 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des données nécessaires pour prendre en compte les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à la libre circulation des personnes pour le commerce.

2.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour accéder à des institutions douanières efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, ce qui facilite leur mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

2.2.1 : Les autorités chargées de la gestion des frontières, les institutions douanières, les ministères gouvernementaux locaux et nationaux chargés du commerce et de la mobilité et les membres du secteur privé disposent du savoir-faire, des outils et des ressources nécessaires pour harmoniser les procédures frontalières afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

2.2.2 : Les décideurs politiques mettent en œuvre des mécanismes de coordination et de coopération entre les autorités de gestion des frontières, les institutions douanières, les ministères gouvernementaux locaux et nationaux chargés du commerce et de la mobilité et les membres du secteur privé, afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

2.2.3 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour intégrer les considérations relatives à la migration dans les politiques et programmes relatifs au commerce et aux douanes.

2.3.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des ressources nécessaires pour diffuser et mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement ainsi que la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

2.3.2 : Les services frontaliers et douaniers disposent du savoir-faire nécessaire pour utiliser efficacement les technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.

3.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire, des ressources et des réseaux nécessaires pour s'engager dans une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens.

3.2.1 : Les agences de services frontaliers disposent du savoir-faire, des ressources et des données nécessaires pour protéger les droits des petits commerçants transfrontaliers, en particulier les femmes et les jeunes, contre le harcèlement, l'exploitation et les abus.

3.2.2 : Les agences de services frontaliers comprennent l'importance d'une plus grande diversité dans la main-d'œuvre afin de prendre en compte les populations qu'elles servent.

3.3.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour inclure les petits commerçants transfrontaliers dans les protections fiscales ou autres formes de protection sociale.

3.4.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des données et des ressources nécessaires pour inclure la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières.

3.4.2 : Les décideurs politiques mettent en place des mécanismes de coordination pour inclure la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières.

4.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour accéder aux possibilités de financement et aux procédures administratives afin de créer des micro, petites et moyennes entreprises.

4.1.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés connaissent leurs droits à l'inclusion financière et à l'emploi et se sentent habilités à les faire valoir.

4.2.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des relations avec les associations de la diaspora pour faciliter l'acheminement des fonds vers les micro, petites et moyennes entreprises.

4.2.2 : Les décideurs politiques encouragent les réseaux et la collaboration entre les agences pour l'entrepreneuriat des migrants, la société civile et les associations de la diaspora afin de soutenir le transfert de connaissances, le financement et les connexions.

4.3.1 : Les décideurs politiques encouragent les politiques d'inclusion financière plus larges.

4.3.2 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire nécessaire pour promouvoir la transparence sur les frais de transferts de fonds.

4.3.3 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour assurer l'éducation financière des familles et des membres de la diaspora.

4.4.1 : Les agences de développement disposent du savoir-faire, des ressources et des outils nécessaires pour renforcer les cadres réglementaires, permettre l'innovation et ouvrir des canaux de mobilisation des financements et des investissements.



Hypothèse

Les changements de compétences entraînent des changements de comportement.

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

Activités

Formation, développement d'outils, partenariats, assistance directe, mécanismes de coordination, dialogue politique, développement communautaire, etc.

OUTIL 8 : BANQUE D'INDICATEURS

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Banque d'indicateurs fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés si possible sur les ODD) qui peuvent être intégrés ou adaptés aux interventions pour le développement du secteur privé et le commerce²⁷.


Quand utiliser cet outil ?

Cet outil complète la **Théorie du changement** (Outil 7) et peut être utilisé pendant la phase de conception.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique d'indicateurs de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention qui réponde aux besoins pertinents du pays ou de la région. Cet outil doit être utilisé conjointement avec la **Théorie du changement**. Les indicateurs liés aux objectifs spécifiques se trouvent ci-dessous. Pour les indicateurs relatifs aux résultats attendus, voir l'**Annexe VII : Banque d'indicateurs (résultats attendus)**. Les indicateurs peuvent être sélectionnés ou adaptés en fonction des résultats formulés de l'intervention. Le cas échéant, les indicateurs pertinents doivent être répartis par sexe, genre, âge, statut migratoire et autres vulnérabilités²⁸.

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
Intégration régionale et politiques commerciales  ODD : 8, 10, 16, 17 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 5, 6, 11, 16, 22, 23	1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés s'engagent dans une libre circulation ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce ²⁹ .	1.1.a : Pourcentage de la population bénéficiant de la libre circulation pour le commerce (répartie par sexe, âge et statut migratoire). 1.1.b : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de communautés qui se sentent satisfaits de leur engagement dans une libre circulation ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce, et de leurs possibilités d'en profiter ³⁰ .
	1.2 : Les décideurs politiques facilitent la libre circulation des personnes pour le commerce par des voies de migration sûres, ordonnées et régulières ³¹ .	1.2.a : Nombre de politiques migratoires bien gérées mises en œuvre ³² . 1.2.b : Pourcentage de la population bénéficiant de la libre circulation pour le commerce (répartie par âge, sexe et statut migratoire).

27. Ces indicateurs ont été contextualisés dans les **Objectifs de développement durable** (en anglais) et le **Pacte mondial sur les migrations**. Lorsqu'il y a un alignement direct avec l'indicateur ou la cible des ODD (c'est-à-dire que l'indicateur fourni est formulé textuellement comme l'indicateur ou la cible de l'ODD), il est référencé comme « contribuant directement à la cible/l'indicateur XXX de l'ODD existant ». Le lexique des objectifs spécifiques se trouve dans l'**Annexe IV : Exemples de cibles pertinentes des ODD**.


28. Ceci fait référence à la cible 17.18 des ODD qui demande « la disponibilité de données de haute qualité, à jour et fiables, réparties par revenu, genre, âge, race, ethnie, statut migratoire, handicap, localisation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux ».

29. Contribuant en toute conformité à la **cible ODD 10.7** existante (en anglais).

30. Contribuant en toute conformité à l'**indicateur ODD 16.6.2** existant (en anglais).

31. Contribuant en toute conformité à la **cible ODD 10.7** existante (en anglais).

32. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 10.7.2** existant (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	1.3 : Les décideurs politiques renforcent la coopération triangulaire régionale et internationale Nord–Sud, Sud–Sud en matière de libre circulation des marchandises par le biais d'accords bilatéraux et régionaux ³³ .	1.3.a : Nombre d'accords et de programmes de coopération en matière de libre circulation pour le commerce entre les pays (répartis par type de coopération) ³⁴ . 1.3.b : Pourcentage de décideurs politiques qui se sentent satisfaits de leur niveau de coopération en matière de libre circulation pour le commerce. 1.3.c : Nombre d'initiatives d'Aide au commerce ciblant les migrants ou les petits commerçants transfrontaliers ³⁵ .
Opérations douanières et commerciales  ODD : 3, 4, 5, 6, 7, 10 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 5, 11, 15, 16, 17, 23	2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont un accès équitable à des institutions douanières efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, ce qui facilite leur mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce ³⁶ .	2.1.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès aux institutions douanières à tous les niveaux. 2.1.b : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur accès à des institutions douanières efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ³⁷ . 2.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur engagement dans une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce, et de leurs possibilités d'en profiter ³⁸ . 2.1.d : Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques de migration bien gérées ³⁹ .
	2.2 : Les décideurs politiques encouragent la coopération et la coordination entre les systèmes de gestion des frontières et les institutions commerciales afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce ⁴⁰ .	2.2.a : Nombre de mécanismes de coordination interministérielle concernant la migration et le commerce. 2.2.b : Nombre de mécanismes formels pour engager les systèmes de gestion des frontières et les institutions commerciales dans la coordination de leurs systèmes afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce. 2.2.c : Pourcentage d'autorités de gestion des frontières ciblées, d'institutions douanières, de ministères gouvernementaux locaux et nationaux chargés du commerce et de la mobilité, et de membres du secteur privé qui sont satisfaits du niveau de coopération et de coordination de leurs systèmes pour faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce. 2.2.d : Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques de migration bien gérées ⁴¹ .

33. Contribuant en toute conformité à la cible ODD 17.6 existante (en anglais).

34. Contribuant en toute conformité à l'indicateur ODD 17.6.1 existant (en anglais).

35. Contribuant en toute conformité à la cible ODD 8.a existante (en anglais).

36. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 1.4, 10.7 et 16.6 existantes (en anglais).


37. Contribuant en toute conformité à l'indicateur ODD 16.6.2 existant (en anglais).

38. Contribuant en toute conformité à l'indicateur ODD 16.6.2 existant (en anglais).

39. Contribuant directement à l'indicateur ODD 10.7.2 existant (en anglais).

40. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 10.7 et 17.17 existantes (en anglais).

41. Contribuant directement à l'indicateur ODD 10.7.2 existant (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	2.3 : Les décideurs politiques encouragent le développement, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce ⁴² .	2.3.a : Montant total du financement approuvé pour promouvoir le développement, le transfert, la dissémination et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ⁴³ . 2.3.b : Pourcentage de services frontaliers et douaniers qui se sentent satisfaits du niveau de numérisation.
Le commerce transfrontalier à petite échelle  ODD : 1, 5, 8, 10, 16, 17 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 15, 16, 17, 22, 23	3.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés s'engagent à parts égales dans une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens ⁴⁴ .	3.1.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de communautés s'engageant dans une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour des échanges transfrontaliers à petite échelle de services comme de biens. 3.1.b : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur engagement dans une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce, et de leurs possibilités d'en profiter. 3.1.c : Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques de migration bien gérées ⁴⁵ . 3.1.d : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus victimes de violences sexuelles de la part de personnes autres que leur partenaire intime au cours des 12 derniers mois (réparties par âge, statut migratoire et lieu de survenance) ⁴⁶ .
	3.2 : Les agences de services frontaliers protègent les droits des petits commerçants transfrontaliers de services comme de biens ⁴⁷ .	3.2.a Nombre de victimes de la traite des êtres humains pour 100 000 personnes réparties par sexe, âge et forme d'exploitation ⁴⁸ . 3.2.b : Proportion de la population ayant subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois (répartie par âge, sexe et statut migratoire) ⁴⁹ . 3.2.c : Proportion de la population satisfaite de sa dernière expérience avec les agences de services frontaliers (répartie par âge, sexe et statut migratoire) ⁵⁰ .

42. Conformément aux cibles 16.9 et 17.7 des ODD existantes (en anglais).

43. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 17.7.1** existant (en anglais).

44. Contribuant en toute conformité à la cible ODD 10.7 existante (en anglais).

45. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 10.7.2** existant (en anglais).


46. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 5.2.2** existant (en anglais).

47. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 16.2, 16.3 et 16.6 existantes (en anglais).

48. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.2.2** existant (en anglais).

49. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.1.3** existant (en anglais).

50. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.6.2** existant (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p>3.3 : Les décideurs politiques incluent les petits commerçants transfrontaliers dans les protections fiscales ou autres formes de protection sociale⁵¹.</p> <p>3.4 : Les décideurs politiques incluent la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières⁵³.</p>	<p>3.3.a : Proportion de la population couverte par les socles/systèmes de protection sociale, par sexe, en distinguant les enfants, les personnes sans emploi, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes, les nouveau-nés, les victimes d'accidents du travail et les personnes pauvres et vulnérables⁵².</p> <p>3.4.a : Nombre de politiques et de programmes sur la gestion des frontières qui prennent en compte la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens.</p> <p>3.4.b : Nombre de mécanismes en place pour renforcer la cohérence des politiques en matière de migration/de déplacement et de commerce⁵⁴.</p>
<p>Développement, financement et innovation du secteur privé</p>  <p>ODD : 8, 10, 16, 17 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 5, 6, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23</p>	<p>4.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont accès aux possibilités de financement et aux procédures administratives pour créer des micro, petites et moyennes entreprises⁵⁵.</p> <p>4.2 : Les décideurs politiques s'engagent auprès des associations de la diaspora pour faciliter le développement du secteur privé dans les pays d'origine en canalisant les financements, en créant et en connectant des réseaux, et en introduisant les entreprises sur de nouveaux marchés mondiaux⁵⁶.</p>	<p>4.1.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès à des possibilités de financement pour créer des entreprises de toutes tailles.</p> <p>4.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès aux procédures administratives pour créer des entreprises de toutes tailles.</p> <p>4.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui sont satisfaits de l'accès aux opportunités et aux institutions de financement et de l'accès aux procédures administratives.</p> <p>4.2.a : Nombre de mécanismes formels pour engager les associations de la diaspora et le secteur privé dans la facilitation du développement du secteur privé dans les pays d'origine.</p> <p>4.2.b : Pourcentage de PME appartenant à des migrants qui déclarent avoir accès aux financements, aux réseaux et aux marchés mondiaux de la diaspora.</p> <p>4.2.c : Pourcentage de PME appartenant à des migrants qui se sentent satisfaites de leur engagement auprès de la diaspora pour le financement, la création et la connexion de réseaux, et l'introduction d'entreprises sur de nouveaux marchés mondiaux.</p>

51. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 1.3 et 10.4 existantes (en anglais).

52. Contribuant directement à l'indicateur ODD 1.3.1 existant (en anglais).

53. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.14 existante (en anglais).

54. Contribuant directement à l'indicateur ODD 17.14.1 existant (en anglais).

55. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 8.10, 10.3 et 10.6 existantes (en anglais).

56. Contribuant en toute conformité à la cible ODD 10.c existante (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
	<p>4.3 : Les décideurs politiques réduisent les coûts des transferts de fonds à moins de trois pour cent du montant des transferts de fonds des migrants, et éliminent les couloirs de transferts de fonds dont les coûts sont supérieurs à cinq pour cent⁵⁷.</p>	<p>4.3.a : Coûts des transferts de fonds proportionnellement au montant versé⁵⁸.</p>
	<p>4.4 : Les agences de développement incluent les réseaux de migrants dans les initiatives d'investissement direct étranger⁵⁹.</p>	<p>4.4.a : Total des flux de ressources pour le développement (répartis par pays bénéficiaires et donateurs et par type de flux [par exemple, aide publique au développement, investissements directs étrangers et autres flux])⁶⁰.</p> <p>4.4.b : Nombre de mécanismes formels visant à faire participer les groupes de migrants aux processus relatifs aux Investissements directs étrangers.</p> <p>4.4.c : Pourcentage d'agences de développement qui sont satisfaites de l'engagement des groupes de migrants dans les Investissements directs étrangers.</p>

57. Contribuant directement à la cible ODD 10.c existante (en anglais).

58. Contribuant directement à l'indicateur ODD 10.c.1 existant (en anglais).

59. Contribuant en toute conformité à la cible ODD 10.b existante (en anglais).

60. Contribuant directement à l'indicateur ODD 10.b.1 existant (en anglais).

OUTIL 9 : LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle de la conception du projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner les diverses composantes d'une intervention pour le développement du secteur privé et le commerce afin de s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception du projet, ainsi que d'identifier les lacunes éventuelles avant la finalisation de sa conception.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit idéalement être utilisé vers la fin de la phase de conception. Il peut être utilisé une fois que la conception de principales composantes d'une intervention est terminée, mais avant son approbation formelle et sa clôture.



Comment utiliser cet outil⁶¹ ?

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si la migration a été intégrée dans la conception du projet. Les questions sont classées en fonction des considérations qui pourraient être faites au cours des phases de programmation et de conception. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, voyez s'il est possible d'en tenir compte dans la mesure du possible. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. Les bénéficiaires sont-ils appelés « résidents » ou « citoyens » ? Cela constituera-t-il un obstacle pour certains groupes de migrants ?			
2. Le statut migratoire (régulier ou irrégulier) affecte-t-il la mesure dans laquelle les migrants peuvent bénéficier de l'intervention ou y contribuer ?			
3. Les migrants, quel que soit leur genre ou leur âge, sont-ils susceptibles de se heurter à des obstacles juridiques ou autres (par exemple pratiques) les empêchant de bénéficier de l'intervention ?			
4. Les données seront-elles réparties par statut migratoire, genre, âge, niveau d'éducation et profession ?			
5. Les migrants ont-ils été inclus en tant que bénéficiaires ou partenaires de mise en œuvre (y compris la diaspora, les migrants de retour, les travailleurs migrants, les personnes déplacées, etc.) ?			
6. Les migrants, leurs familles ou les communautés touchées par la migration ont-ils été consultés et ont-ils contribué à la conception de l'intervention ?			
7. Les besoins des différentes catégories de migrants (migrants en situation de vulnérabilité, femmes, enfants, migrants en situation irrégulière ou personnes déplacées) ont-ils été pris en compte et les activités ont-elles été adaptées en conséquence ?			

61. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
8. L'intervention répond-elle aux diverses priorités locales et tient-elle compte du contexte migratoire particulier ?			
9. Les possibilités de canaliser plus efficacement les transferts de fonds et de s'engager auprès de la diaspora ont-elles été envisagées ?			
10. Les effets de l'intervention sur des solutions durables pour les personnes déplacées ont-ils été pris en compte ?			
11. L'impact de l'intervention sur la dynamique des communautés migrantes et la cohésion sociale au sens large a-t-il été pris en compte ?			
12. Les bénéfices de l'intervention au profit de la réintégration des migrants de retour ont-ils été envisagés ?			
13. Est-il possible que les parties prenantes des pays partenaires de l'intervention s'opposent à l'inclusion des migrants ? Comment ce risque peut-il être atténué ?			



Notez ce qui doit être abordé avant de finaliser la conception du projet pour garantir que la migration est effectivement intégrée.

OUTIL 10 : LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour le suivi du projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet et de déterminer dans quelle mesure elle peut être améliorée. L'utilisation de l'outil peut aider à identifier les éventuelles lacunes de la mise en œuvre et déclencher une réflexion sur les ajustements potentiels à apporter aux activités du programme de travail, le tout en consultation avec les partenaires concernés.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé pendant la phase de mise en œuvre. Il peut faire partie d'un plan de suivi et d'évaluation et peut être utilisé dans le cadre d'un suivi continu ou périodique.



Comment utiliser cet outil⁶² ?

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si les domaines de l'intégration de la migration sont effectivement appliqués pendant la mise en œuvre. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, cherchez à savoir s'il est possible de modifier les activités du projet. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. La migration est-elle prise en compte dans la mise en œuvre de cette intervention (directement ou indirectement) ?			
2. Les migrants sont-ils atteints et impliqués dans l'intervention (en particulier les migrants en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les migrants en situation irrégulière) ?			
3. Les migrants bénéficient-ils de cette intervention (y compris les groupes de migrants en situation de vulnérabilité mentionnés ci-dessus) ?			
4. Les communautés touchées par la migration telles que les familles restées au pays ou les communautés de destination bénéficient-elles de cette intervention ?			
5. Les indicateurs du projet répartissent-ils les informations en fonction du statut migratoire pour s'assurer que les migrants sont atteints (le cas échéant) ?			
6. L'évolution de la dynamique migratoire a-t-elle eu un impact sur la mise en œuvre des activités du projet ?			
7. Y a-t-il des défis et des opportunités émergents en raison de l'évolution de la situation migratoire ?			
8. Certaines activités doivent-elles être adaptées en raison de défis imprévus ou de développements récents liés à la migration ?			

62. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
9. Existe-t-il des bonnes pratiques et des enseignements tirés d'interventions similaires ayant intégré la migration sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre de l'intervention ?			
10. Y a-t-il des opportunités émergentes pour que l'intervention contribue, directement ou indirectement, à des solutions durables pour les personnes déplacées ?			



Notez le degré d'intégration de la migration dans la mise en œuvre de l'intervention et les domaines potentiels d'amélioration.

OUTIL 11 : LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS⁶³

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour l'évaluation des projets est un outil de référence rapide permettant d'examiner dans quelle mesure la migration a été intégrée dans la conception et la mise en œuvre d'un projet. L'utilisation de cet outil permet d'évaluer dans quelle mesure la migration a été intégrée dans une intervention de développement du secteur privé et du commerce, et si cela a contribué à la réalisation des résultats du projet.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé vers la fin d'une intervention ou après sa finalisation (dans le cadre d'une évaluation préalable), pendant la phase de clôture du cycle d'intervention. Comme pour la [Liste de contrôle pour le suivi du projet](#) (Outil 10), cet outil pourrait faire partie du plan de suivi et d'évaluation d'une intervention.



Comment utiliser cet outil ?⁶⁴

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour voir dans quelle mesure la migration a été intégrée lors de la mise en œuvre d'une intervention. Les questions sont structurées autour des critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour évaluer l'aide au développement. Les réponses générées par cet outil peuvent contribuer à l'évaluation du projet ou aux interventions futures.

Questions	Oui	Non	N/A	
Pertinence	1. La migration est-elle une caractéristique importante dans le pays, la région ou la communauté ?			
	2. L'intervention a-t-elle pris en compte les besoins ou les contraintes des différents types de migrants, y compris les hommes, les femmes, les garçons, les filles et les autres groupes concernés ?			
	3. Les résultats du projet étaient-ils alignés sur les aspects des politiques et des objectifs de développement (bilatéraux ou multilatéraux) liés à la migration ? Par exemple, les cibles des ODD et les objectifs du Pacte mondial sur les migrations ou du Pacte mondial sur les réfugiés.			
	4. La migration a-t-elle été prise en compte dans la conception de l'intervention ?			

63. L'évaluation est définie par rapport aux [Critères pour évaluer l'aide au développement du CAD](#) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, viabilité.

64. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A	
Cohérence	1. L'intervention était-elle compatible avec les normes et standards internationaux pertinents ainsi qu'avec les plans de développement nationaux et autres politiques et cadres pertinents ?			
	2. L'intervention contribue-t-elle à la réalisation des objectifs de l'action climatique mondiale ?			
	3. L'intervention est-elle alignée sur les politiques sectorielles pertinentes, par exemple l'éducation ou l'emploi ?			
...	4. Cette intervention a-t-elle été coordonnée avec des groupes de coordination pertinents, y compris des groupes du secteur privé et du secteur commercial ?			
	5. Des efforts ont-ils été faits pour s'assurer que l'intervention ne faisait pas double emploi avec des efforts similaires ?			
Efficacité	1. Les besoins, les problèmes et les défis des différents types de migrants ont-ils été traités efficacement ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à une approche de la gestion de la migration, qui soit globale et sensible à la protection ?			
	3. Comment la migration, y compris le déplacement, a-t-elle influencé la réalisation des résultats ?			
Efficience	1. L'inclusion de la migration a-t-elle entraîné un coût supplémentaire ?			
	2. Comment l'inclusion des migrants dans la conception du projet a-t-elle eu un impact sur la rentabilité de l'intervention ?			
	3. Les résultats ont-ils été répartis et reçus de manière équitable s'agissant des migrants et des communautés ?			
Impact	1. L'intervention a-t-elle contribué à la jouissance des droits fondamentaux par les migrants de genres et de groupes d'âge différents ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à une inclusion plus équitable des migrants de genres et de groupes d'âge différents dans le secteur privé et le secteur commercial ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à une meilleure acceptation sociale des migrants de genres et de groupes d'âge différents ?			
Durabilité	1. Les bénéficiaires migrants et non migrants de genres et de groupes d'âge différents ont-ils pu s'approprier les résultats du projet ?			
	2. La durabilité de l'intervention a-t-elle été renforcée par l'intégration de la migration dans la conception du projet ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à renforcer les capacités d'intégration de la migration dans le secteur privé et le secteur commercial ?			
	4. L'intervention continuera-t-elle à être mise en œuvre sous une forme ou une autre au-delà de la date de fin du projet ?			



Notez le degré d'intégration de la migration dans l'intervention et les leçons tirées à appliquer aux interventions futures.



ANNEXES

ANNEXE I : PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX

Cette Annexe reflète les principaux cadres et engagements internationaux qui guident les approches des pays d'origine, de transit ou de destination en matière de migration, de développement du secteur privé et de commerce. Les engagements individuels devront être examinés en fonction de leur adoption, ratification, réserves, etc..

- L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (en anglais) (GATT) (1947 et 1994) et son successeur, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sont axés sur la promotion du commerce par la libéralisation des échanges. L'intégration de la migration implique de favoriser la dimension de soutien à la mobilité humaine de la libéralisation du commerce transfrontalier des marchandises, qui a des implications directes sur la manière dont les commerçants franchissent les frontières avec leurs marchandises.
- L'Accord général sur le commerce des services (en anglais) (AGCS) (1995) promeut le commerce des services par sa libéralisation progressive, stimule le développement et la croissance économiques par la libéralisation du commerce des services, et encourage la participation des pays en développement au commerce mondial des services. L'AGCS énumère quatre façons (« modes ») de fournir des services au niveau international. L'une de ces façons (le mode 4) est la « présence de personnes physiques » dans laquelle un prestataire de services traverse une frontière pour fournir un service au consommateur dans l'État.
- Les cadres d'intégration régionale, notamment les unions économiques et les unions monétaires, sont essentiels pour façonner les échanges transfrontaliers et les flux de mobilité, car ils impliquent souvent la création de zones de libre-échange et favorisent l'harmonisation des tarifs extérieurs. Les unions économiques, notamment les huit communautés économiques régionales en Afrique et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), soutiennent également souvent la circulation sans visa des commerçants transfrontaliers, suppriment les exigences en matière de permis de travail et de résidence pour les travailleurs et libéralisent la circulation des prestataires de services.
- La Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants, adoptée en septembre 2016, reconnaît le rôle clé de l'engagement du secteur privé dans le renforcement des infrastructures et la création d'emplois ainsi que dans le développement de technologies innovantes et d'énergies renouvelables dans les pays fixant les plafonds et accueillant des réfugiés. Elle souligne également la nécessité de développer le secteur privé afin de garantir que les réfugiés et les communautés d'accueil aient accès aux produits financiers et aux informations.
- La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés définit le terme « réfugié » et décrit les droits des personnes déplacées, ainsi que les obligations juridiques des États de les protéger.
- Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est le premier accord non contraignant négocié au niveau intergouvernemental à couvrir tous les aspects de la migration internationale de manière globale et exhaustive. Le Pacte mondial sur les migrations appelle les gouvernements à intégrer la migration dans différents secteurs de la gouvernance dont un exemple pertinent est le développement du secteur privé et le commerce. Pour minimiser les facteurs défavorables et les facteurs structurels qui poussent les gens à quitter leur pays d'origine, le Pacte mondial conseille d'investir dans le développement du capital humain en promouvant des programmes de formation professionnelle et de développement des compétences en coopération avec le secteur privé. Il appelle également à améliorer la disponibilité et la flexibilité des voies d'accès à la migration régulière en coopération avec le secteur privé grâce à l'adéquation des compétences.
- Le Pacte mondial sur les réfugiés est un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et équitable dont le but est d'améliorer les réponses aux situations des réfugiés afin que les communautés d'accueil reçoivent le soutien dont elles ont besoin et que les réfugiés puissent mener une vie productive. Le Pacte Mondial sur les Réfugiés relève la possibilité d'avoir recours à des partenariats publics-privé pour créer des opportunités d'emploi pour les réfugiés. Dans certains contextes, le Pacte mondial sur les réfugiés suggère également des accords commerciaux préférentiels pour les biens et les secteurs où la

- participation des réfugiés à la force de travail est élevée afin d'attirer les investissements du secteur privé et de soutenir les entreprises locales.
- [La Recommandation générale n° 37 \(2018\)](#) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) se concentre spécifiquement sur les dimensions sexospécifiques de la réduction des risques de catastrophes dans le contexte du changement climatique, complétant ainsi la Convention de 1979. Dans la recommandation, il est noté que le secteur privé peut jouer un rôle conséquent dans les activités de réduction des risques de catastrophes pour les femmes et que les entreprises ont la responsabilité directe de respecter et de protéger les droits de l'homme, de prévenir les violations des droits de l'homme et d'offrir des recours efficaces en cas de violations des droits de l'homme liées à leurs activités.
 - [Le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) est un plan d'action en faveur des personnes, de la planète et de la prospérité, qui fournit un cadre général pour aborder la relation complexe et dynamique entre la migration et le développement. La mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives et la réduction des inégalités au sein des pays et entre les pays font partie intégrante du Programme 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD), comme le montrent les ODD 10 et 16. Ces éléments sont aussi pertinents pour la réalisation d'autres cibles des ODD.

ANNEXE II : COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR

Cette Annexe présente les principaux engagements de l'Union européenne en matière de coopération au développement qui guident l'approche de l'Union européenne en matière de gouvernance de la migration, de développement du secteur privé et de commerce.

Le développement du secteur privé et le commerce sont des éléments essentiels de l'orientation sectorielle de la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne sur la croissance économique. Au sein de ce secteur, le développement du secteur privé, l'aide au commerce, l'intégration économique régionale, les finances publiques et l'évaluation macroéconomique sont des domaines de focalisation spécifiques que la DG INTPA relie au développement socialement inclusif. Les priorités spécifiques pour le domaine du développement du secteur privé sont l'engagement du secteur privé, l'accès au financement, la compétitivité, les services de développement des entreprises et les chaînes d'approvisionnement durables et responsables.

Le [Consensus européen pour le développement de 2017](#) (en anglais) reconnaît explicitement que l'investissement et le commerce sont particulièrement pertinents pour atteindre la prospérité par une croissance et des emplois inclusifs et durables. Pour soutenir une croissance équitable, le consensus suggère de promouvoir des mesures qui engagent davantage les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les interventions de coopération au développement, d'améliorer la gouvernance économique et les écosystèmes commerciaux pour faciliter le développement du secteur privé et l'investissement dans les entreprises privées, et de soutenir davantage l'engagement des pays partenaires dans le système commercial multilatéral et dans les initiatives d'intégration régionale. De même, en ce qui concerne les migrations, le Consensus indique que l'Union européenne et ses États membres adopteront une approche des migrations plus « coordonnée, globale et structurée », dans laquelle le développement et le commerce sont identifiés comme des outils permettant de promouvoir des migrations plus efficaces.

Les liens entre la migration, le développement, le développement du secteur privé et le commerce sont également présentés dans la stratégie conjointe d'aide pour le commerce de l'Union européenne, qui a été mise à jour en 2017. Dans le cadre de l'aide au commerce, des domaines tels que le renforcement des capacités de production dans les secteurs axés sur l'exportation, les normes et exigences liées au commerce et les infrastructures économiques liées au commerce sont abordés⁶⁵. La migration est implicitement et explicitement abordée dans la révision. Par exemple, il est noté dans le document que l'aide peut être utilisée pour mobiliser d'autres financements publics ou privés pour des activités de développement, ce qui inclut (implicitement) les migrants et la diaspora investissant dans des activités de développement d'entreprises. Un lien plus explicite est établi en reconnaissant que les flux migratoires peuvent être motivés par des conflits et des situations de fragilité, auxquels l'aide au commerce peut répondre en renforçant la résilience des communautés et en soutenant la création d'emplois.

65. Voir https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_17_4488 (en anglais).

ANNEXE III : AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS

Cette Annexe comprend des outils et des directives spécifiques au secteur qui complètent les approches reflétées dans cette Boîte à outils. Ces documents peuvent être consultés pour obtenir des conseils plus détaillés et plus complets sur des éléments spécifiques de l'intégration de la migration dans les interventions de coopération au développement.

Titre	Organisation	Description
<i>Un guide rapide de l'AGCS et du Mode 4</i> (en anglais)	OCDE, Banque mondiale, OIM	Examine l'AGCS et ses implications pour la mobilité des prestataires de services.
<i>Contributions et comptabilisation : Guide pour mesurer l'Impact économique de votre diaspora au-delà des envois de fonds</i>	OIM	Donne des conseils aux gouvernements et aux autorités nationales cherchant à comprendre et mesurer les contributions économiques de la diaspora dans leur pays d'origine.
<i>Le financement du développement par les obligations de la diaspora</i> (en anglais)	Banque mondiale	Examine les conditions dans lesquelles les obligations de la diaspora sont de possibles instruments pour générer du financement du développement.
<i>Initiative des communautés de la diaspora</i> (en anglais)	Calvert Impact Capital	Fournit des exemples de la manière dont le financement de la diaspora peut être mobilisé par le biais de véhicules d'investissement spécifiques, notamment les initiatives d'investissement à impact et les notes d'investissement communautaire.
<i>Investissement direct de la diaspora - Options politiques pour le développement</i> (en anglais)	Banque interaméricaine de développement	Fournit des suggestions sur la manière dont les politiques peuvent soutenir et intégrer plus efficacement le financement de la diaspora dans la planification du développement.
<i>Rapport sur le développement économique en Afrique : Les migrations au service de la transformation structurelle.</i>	CNUCED	Souligne les avantages de la migration pour les pays d'origine et ceux de destination en Afrique, ainsi que le rôle d'une migration bien gérée pour la réalisation du Programme 2030.
<i>Formations sur l'entreprise, la microfinance et le développement local</i>	Centre international de formation OIT	Offre des programmes de formation sur le développement du secteur privé et le commerce, qui peuvent être spécifiques aux populations migrantes. À titre d'exemple, un récent cours de formation s'est concentré sur les interventions en faveur de la subsistance basées sur le marché à l'intention des réfugiés.
<i>Inclusion financière pour le développement : Un meilleur accès aux services financiers pour les femmes, les pauvres et les travailleurs migrants</i> (en anglais)	CNUCED	Examine l'importance d'améliorer l'accès aux services financiers en tant qu'objectif politique pour parvenir à un développement durable qui « ne laisse personne de côté ».
<i>Manuel pour améliorer la production et l'utilisation des données sur la migration pour le développement, Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement</i> (en anglais)	CNUCED	Met en évidence les concepts, définitions et sources clés sur la migration et le développement ; les sources de données innovantes ; les sources de données du DAES ; et les questions politiques clés pour les principaux domaines thématiques de la migration et du développement.

Titre	Organisation	Description
<i>Outils d'analyse des marchés du Centre du commerce international</i>	Centre du commerce international	Offre des outils d'analyse des marchés, y compris une cartographie du commerce et une cartographie d'accès au marché. Cela est utile pour guider les investisseurs et les entrepreneurs dans leur planification d'entreprise.
<i>Transferts de fonds (financement de la diaspora) : solutions de financement pour le développement durable</i> (en anglais)	Programme des Nations Unies pour le développement	Contient des suggestions pour un financement innovant du développement, y compris celles relatives aux transferts de fonds. Fournit des lignes directrices et des études de cas sur la manière dont les transferts de fonds ont été utilisés pour soutenir le développement, notamment le développement du secteur privé et les initiatives commerciales.

ANNEXE IV : PRINCIPES DIRECTEURS

Cette Annexe présente les principes directeurs à prendre en compte lors de l'utilisation de la Boîte à outils. L'adhésion à ces principes interdépendants peut contribuer à faire en sorte que l'intervention ne laisse personne de côté et contribue à des résultats plus larges en matière de développement durable⁶⁶. Ces principes devraient également permettre de s'assurer que les interventions tiennent compte des communautés autochtones et des personnes de tous genres, âges et capacités.

APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

L'adoption d'une approche basée sur les droits lors de l'utilisation de cette Boîte à outils implique de prendre en compte les principes des droits à toutes les phases du cycle d'intervention et avec l'ensemble des outils. Il s'agit notamment de veiller à ce que les interventions soient conformes aux cadres et aux normes internationaux en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits des migrants.

NE PAS NUIRE

Le principe « ne pas nuire » souligne l'importance de veiller à ce que les besoins de protection des migrants (en particulier ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables) soient pris en compte. Il faut également reconnaître le risque de préjudice à chaque étape d'une intervention et veiller à ce qu'il soit pris en compte dès le départ.

NON-DISCRIMINATION

Le principe de non-discrimination est fondamental pour les droits de l'homme et s'applique à toutes les interventions liées à la migration. Les migrants sont particulièrement vulnérables à la discrimination et, par conséquent, il convient de veiller tout particulièrement à ce que les interventions soient inclusives et non discriminatoires, indépendamment du statut migratoire, du sexe, de l'âge, du genre, de la sexualité, de la religion, de la race ou de tout autre facteur.

CENTRÉ SUR LES PERSONNES

Les interventions qui intègrent la migration ont une dimension humaine qui inclut les migrants ou les personnes déplacées, les communautés d'origine, de transit, de destination ou de retour. La cohésion sociale est renforcée ou consolidée en ciblant les membres de la communauté de manière égale, tout en tenant compte de leurs besoins respectifs. Par conséquent, les besoins et les expériences des « personnes » doivent être au centre de toute intervention.

APPROCHES SENSIBLES AU GENRE ET CENTRÉES SUR L'ENFANT

Le genre est un élément central de l'expérience migratoire d'un individu. Les rôles, les attentes et la dynamique du pouvoir associés au fait d'être un homme, une femme, un garçon ou une fille, exposent les individus à différents types de vulnérabilités et de risques. Par conséquent, le genre doit être pris en considération à toutes les phases d'une intervention. En outre, toute intervention impliquant des enfants doit suivre une approche fondée sur les droits de l'enfant, en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de l'intervention.

APPROCHE GLOBALE DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Le rôle et la responsabilité des gouvernements sont essentiels pour répondre aux réalités multidimensionnelles de la migration. Cela nécessite généralement un engagement horizontal et vertical, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement. De même, les gouvernements ne peuvent pas répondre seuls aux réalités migratoires. L'engagement avec une série d'acteurs à travers la société, y compris (mais pas seulement) les migrants, la diaspora, les organisations de la société civile, les universités, le secteur privé, entre autres, contribue à assurer une réponse globale.

66. Ces principes directeurs s'inspirent largement des valeurs universelles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Principes directeurs du Pacte mondial sur les migrations. Pour plus d'informations, consultez l'Annexe I : Principaux cadres et engagements mondiaux.

ANNEXE V : SOURCES DE DONNÉES⁶⁷

Cette Annexe complète l'Analyse de la situation (Outil 2) et comprend des sources de données sectorielles. Vous pouvez les consulter pour répondre aux questions de cet outil.

Source	Données
Sources de données et d'informations spécifiques au pays (elles peuvent souvent être trouvées en ligne ; dans le cas contraire, il faut s'adresser aux parties prenantes concernées)	Profil migratoire
	Stratégies nationales de développement
	Recensement ou autre forme d'enquête démographique
	Enquête démographique
	Analyse commune par pays des Nations Unies
	Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies
Sources de données clés	
<p>Le Référentiel national et régional des profils migratoires (en anglais) présente des profils de migration (à la fois un rapport et un outil de renforcement des capacités, qui sont propriété des pays et préparés en consultation avec un large éventail de parties prenantes) du monde entier.</p>	
<p>Le Portail des données migratoires fournit des statistiques migratoires complètes et à jour et des informations fiables sur les données migratoires à l'échelle mondiale, régionale et par pays. Les profils de migration ou les instantanés de gouvernance de la migration sont également accessibles.</p>	
<p>La Matrice de suivi des déplacements (DTM) (en anglais) suit et surveille la mobilité des populations, en particulier les déplacements forcés. Cet outil peut être utile pour la planification de l'éducation basée sur des données démographiques en temps quasi réel.</p>	
<p>La Division des statistiques des Nations Unies et le DAES collectent, compilent et diffusent des statistiques démographiques et sociales officielles sur un certain nombre de sujets, dont la migration. Il s'agit notamment des Stocks de migration internationale et de la Base de données de l'Organisation des Nations Unies sur les migrations mondiales (en anglais).</p>	
<p>Les rapports annuels comme le Rapport sur les migrations dans le monde de l'OIM, le Rapport sur les tendances mondiales en matière de déplacement forcé (en anglais) du HCR et le Rapport mondial sur le déplacement interne de l'IDMC sont également des sources de données et d'analyse fiables.</p>	
<p>Les Données sur la migration et les transferts de fonds (en anglais) de la Banque mondiale et les Notes d'information sur la migration et le développement (en anglais) du KNOMAD fournissent des mises à jour sur les tendances mondiales en matière de migration et de transferts de fonds. Le site Remittance Prices Worldwide (en anglais) (Coûts des transferts de fonds dans le monde) peut également être utilisé pour comparer le coût des transferts de fonds dans les couloirs de différents pays, en indiquant les endroits où les prestataires de services de transferts de fonds peuvent restreindre le flux des transferts de fonds.</p>	
<p>Le site de statistiques de la CNUCED UNCTADstat fournit des statistiques commerciales mondiales et spécifiques aux pays, y compris celles sur le commerce des services. Le portail contient également des profils de pays avec des statistiques clés compilées par pays. De plus, l'Indice de restriction du commerce des services donne un aperçu des problèmes de restriction du commerce des services dans les différents pays.</p>	
<p>La base de données sur les immigrants dans les pays membres et non-membres de l'OCDE (en anglais) (DIOC) compile des données basées sur les recensements de la population des pays de l'OCDE et, en collaboration avec la Banque mondiale, a étendu la couverture aux pays non-membres de l'OCDE.</p>	
<p>Les données et les chiffres sur la traite des êtres humains sont disponibles sur la Plateforme de données mondiale sur la traite d'êtres humains et dans le Rapport mondial sur la traite des personnes (en anglais) de l'ONUDC.</p>	

67. Ces données sont non exhaustives et devraient refléter le contexte spécifique visé. Les différentes sources présentent des avantages et des limites. Étant donné la nature dynamique de la migration, il est préférable d'utiliser des ressources récentes, dans la mesure du possible. Si aucune donnée n'est disponible, ce domaine pourrait faire l'objet d'un suivi lors des discussions avec les parties prenantes dans le cadre de l'analyse des parties prenantes (voir ci-dessous) ou des processus de dialogue politique en cours avec le(s) gouvernement(s) partenaire(s).

ANNEXE VI : EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD

Cette Annexe complète la *Théorie du changement* (Outil 7) et la *Banque d'indicateurs* (Outil 8). Elle peut être utilisée pour identifier les points des objectifs spécifiques et des résultats attendus (dérivés de la Théorie du changement) qui s'alignent sur les cibles pertinentes des ODD.

Objectif	Cibles pertinentes
<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p>8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.</p> <p>8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro, petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.</p> <p>8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.</p> <p>8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.</p> <p>8.10 : Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.</p>
<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.</p> <p>9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.</p>

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

10.c : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS




17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

17.16 : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.


ANNEXE VII : BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)

Cette Annexe s'inscrit dans la continuité de la *Banque d'indicateurs* (Outil 8). Elle comprend des exemples d'indicateurs qui permettraient de mesurer les résultats attendus mis en évidence dans la *Théorie du changement* (Outil 7).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
Intégration régionale et politiques commerciales  ODD : 10, 16, 17 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 5, 6, 11, 16, 22, 23	1.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire pour s'engager dans une libre circulation pour le commerce ordonnée, sûre, régulière et responsable, et ils se sentent habilités à le faire.	1.1.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur les possibilités offertes aux migrants, aux personnes déplacées ou aux membres de la communauté de se déplacer librement de manière ordonnée, sûre, régulière et responsable, et sur la manière de le faire. 1.1.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté accédant aux informations ci-dessus. 1.1.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès aux informations ci-dessus et ayant une meilleure connaissance de la manière de s'engager dans la libre circulation pour le commerce. 1.1.1.d : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de communautés qui déclarent se sentir habilités à s'engager dans la libre circulation pour le commerce.
	1.2.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour introduire des mesures qui facilitent la circulation sûre, ordonnée et régulière des personnes pour le commerce.	1.2.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur i.) l'importance d'introduire des mesures qui facilitent la circulation sûre, ordonnée et régulière des personnes à des fins commerciales, ii.) les mesures disponibles pour faciliter la circulation des personnes à des fins commerciales, iii.) la manière de tirer parti des possibilités pour mettre en place ces mesures. 1.2.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux migratoires, les données démographiques et le type d'emploi (réparties par sexe, âge et statut migratoire). 1.2.1.c : Nombre de décideurs politiques accédant et utilisant les informations et données ci-dessus. 1.2.1.d : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la manière d'introduire des mesures qui facilitent la circulation des personnes pour le commerce. 1.2.1.e : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des décideurs politiques pour introduire des mesures facilitant la circulation des personnes pour le commerce.

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>1.2.2 : Les décideurs politiques comprennent les différents besoins des migrants, des personnes déplacées ou des communautés ainsi que les obstacles auxquels ils sont confrontés pour accéder à des voies de migration sûres, ordonnées et régulières pour le commerce.</p>	<p>1.2.2.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur i.) les obstacles rencontrés par les migrants, les personnes déplacées ou les membres des communautés pour accéder à des voies de migration sûres, ordonnées et régulières pour le commerce, ii.) les besoins des migrants, des personnes déplacées ou des membres des communautés lorsqu'ils accèdent à des voies de migration sûres, ordonnées et régulières pour le commerce.</p> <p>1.2.2.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ayant accès à des voies de migration sûres, ordonnées et régulières pour le commerce.</p> <p>1.2.2.c : Nombre de décideurs politiques accédant et utilisant les informations et données ci-dessus.</p> <p>1.2.2.d : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance des différents besoins et obstacles auxquels sont confrontés les migrants, les personnes déplacées ou les communautés pour accéder à des voies de migration sûres, ordonnées et régulières pour le commerce.</p>
	<p>1.2.3 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des données nécessaires pour intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans le développement du secteur privé et dans les politiques et programmes commerciaux⁶⁸.</p>	<p>1.2.3.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur i.) l'importance d'intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et programmes de développement du secteur privé et de commerce, et ii.) sur la manière de le faire.</p> <p>1.2.3.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux de migration ou de déplacement et de données démographiques sur la population (réparties par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>1.2.3.c : Nombre de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus et qui les utilisent.</p> <p>1.2.3.d : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus, qui les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière d'intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et programmes de développement du secteur privé et de commerce.</p> <p>1.2.3.e : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) mis à la disposition des décideurs politiques pour intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans le développement du secteur privé et dans les politiques et programmes commerciaux.</p>

68. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.18 existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>1.3.1 : Les décideurs politiques mettent en œuvre des mécanismes de coordination et de coopération ainsi que l'amélioration de la coordination entre les mécanismes existants, les États, les sous-régions, au niveau régional et international afin de renforcer la coopération en matière de libre circulation pour le commerce.</p> <p>1.3.2 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des données nécessaires pour prendre en compte les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à la libre circulation des personnes pour le commerce⁶⁹.</p>	<p>1.3.1.a : Nombre de mécanismes de coordination et de coopération mis en place pour renforcer la coopération en matière de libre circulation pour le commerce.</p> <p>1.3.1.b : Nombre de décideurs politiques ciblés participant aux mécanismes de coordination et de coopération sur le renforcement de la coopération en matière de libre circulation pour le commerce.</p> <p>1.3.1.c : Les participants aux mécanismes de coordination et de coopération existants en matière de libre circulation pour le commerce font état d'une meilleure coordination entre les autres mécanismes existants.</p> <p>1.3.2.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance de prendre en compte les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à la libre circulation des personnes pour le commerce, et sur la manière de le faire.</p> <p>1.3.2.b : Nombre de décideurs politiques accédant et utilisant les informations et données ci-dessus.</p> <p>1.3.2.c : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la manière de prendre en compte les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à la libre circulation des personnes pour le commerce.</p>
<p>Opérations douanières et commerciales</p>  <p>ODD : 10, 16, 17 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 5, 11, 15, 16, 17, 23</p>	<p>2.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour accéder à des institutions douanières efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, ce qui facilite leur mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce⁷⁰.</p>	<p>2.1.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur i) les opérations douanières en place qui doivent être effectuées par le commerçant et les agents douaniers, et ii) sur la manière de les effectuer.</p> <p>2.1.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès aux informations ci-dessus et en font usage.</p> <p>2.1.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui ont accès aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière d'accéder à des institutions douanières efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.</p> <p>2.1.1.d : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté déclarant disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour accéder à des institutions douanières efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.</p>

69. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.18 existante (en anglais).

70. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 10.7 et 16.6 existantes (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>2.2.1 : Les autorités chargées de la gestion des frontières, les institutions douanières, les ministères gouvernementaux locaux et nationaux chargés du commerce et de la mobilité et les membres du secteur privé disposent du savoir-faire, des outils et des ressources nécessaires pour harmoniser les procédures frontalières afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce⁷¹.</p>	<p>2.3.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance de la diffusion et de la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement et de la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers, et sur la manière de le faire.</p> <p>2.3.1.b : Nombre de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus et qui les utilisent.</p> <p>2.3.1.c : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière de diffuser et de mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.</p> <p>2.3.1.d : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des décideurs politiques pour diffuser et mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.</p> <p>2.3.1.e : Nombre de décideurs politiques déclarant disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour diffuser et mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.</p>
	<p>2.2.2 : Les décideurs politiques mettent en œuvre des mécanismes de coordination et de coopération entre les autorités de gestion des frontières, les institutions douanières, les ministères gouvernementaux locaux et nationaux chargés du commerce et de la mobilité, et les membres du secteur privé, afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce⁷².</p>	<p>2.2.2.a : Nombre de mécanismes de coordination et de coopération mis en place pour renforcer la coopération afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.</p> <p>2.2.2.b : Nombre d'autorités de gestion des frontières, d'institutions douanières, de ministères gouvernementaux locaux et nationaux chargés du commerce et de la mobilité, et de membres du secteur privé ciblés participant à des mécanismes de coordination et de coopération sur le renforcement de la coopération en matière de libre circulation pour le commerce.</p>


71. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 17.14 et 17.17 existantes (en anglais).

72. Conformément aux cibles 10.7 et 17.17 des ODD existantes (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>2.2.3 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et programmes relatifs au commerce et aux douanes⁷³.</p>	<p>2.2.3.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance d'intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et programmes pour le commerce et les douanes, et sur la manière de le faire.</p> <p>2.2.3.b : Disponibilité de données précises et réparties sur la démographie de la population et les flux de migration ou de déplacement pour le commerce.</p> <p>2.2.3.c : Nombre de décideurs politiques accédant et utilisant les informations et données ci-dessus.</p> <p>2.2.3.d : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière d'intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et programmes relatifs au commerce et aux douanes.</p> <p>2.2.3.e : Nombre de décideurs politiques déclarant disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et programmes relatifs au commerce et aux douanes.</p>
	<p>2.3.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des ressources nécessaires pour diffuser et mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce⁷⁴.</p>	<p>2.3.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance de la diffusion et de la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement et de la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers, et sur la manière de le faire.</p> <p>2.3.1.b : Nombre de décideurs politiques qui ont accès aux informations ci-dessus et qui les utilisent.</p> <p>2.3.1.c : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière de diffuser et de mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.</p> <p>2.3.1.d : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des décideurs politiques pour diffuser et mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.</p> <p>2.3.1.e : Nombre de décideurs politiques déclarant disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour diffuser et mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.</p>

73. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.14 existante (en anglais).

74. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 10.7 et 17.7 existantes (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>2.3.2. : Les services frontaliers et douaniers disposent du savoir-faire nécessaire pour utiliser efficacement les technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour tous les services frontaliers et douaniers afin de faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce⁷⁵.</p>	<p>2.3.2.a : Disponibilité de formations pour les services frontaliers et douaniers sur la manière d'utiliser efficacement les technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.</p> <p>2.3.2.b : Pourcentage du personnel des services frontaliers et douaniers formé et ayant des connaissances accrues sur la manière d'utiliser efficacement les technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation pour faciliter une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce.</p> <p>2.3.2.c : Pourcentage du personnel des services frontaliers et douaniers formé qui déclare que les technologies respectueuses de l'environnement et la numérisation sont accessibles à tous.</p>
<p>Le commerce transfrontalier à petite échelle</p>  <p>ODD : 10, 16, 17 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 15, 16, 17, 22, 23</p>	<p>3.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour s'engager dans une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens⁷⁶.</p>	<p>3.1.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur les possibilités de mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens, et sur la manière d'y accéder.</p> <p>3.1.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ayant accès aux informations ci-dessus et en font usage.</p> <p>3.1.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui ont accès aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière de s'engager dans une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens.</p> <p>3.1.1.d : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de communautés déclarant disposer de ressources suffisantes pour s'engager dans une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable pour le commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens.</p>

75. Contribuant en toute conformité à la cible ODD 17.7 existante (en anglais).


76. Contribuant en toute conformité à la cible ODD 10.7 existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>3.2.1 : Les agences de services frontaliers disposent du savoir-faire, des ressources et des données nécessaires pour protéger les droits des petits commerçants transfrontaliers, en particulier les femmes et les jeunes, contre le harcèlement, l'exploitation et les abus⁷⁷.</p>	<p>3.2.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur i) les vulnérabilités et risques supplémentaires auxquels sont confrontés les femmes et les jeunes en matière de harcèlement, d'exploitation et d'abus, ii) les droits des petits commerçants transfrontaliers et iii) sur la manière de les protéger.</p> <p>3.2.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux de petits commerçants transfrontaliers, les données démographiques des populations et les zones d'échanges (réparties par services, marchandises et secteurs).</p> <p>3.2.1.c : Nombre d'agences de services frontaliers accédant et utilisant les informations et données ci-dessus.</p> <p>3.2.1.d : Pourcentage d'agences de services frontaliers qui ont accès aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière de protéger les droits des petits commerçants transfrontaliers, en particulier les femmes et les jeunes.</p> <p>3.2.1.e : Pourcentage d'agences de services frontaliers déclarant disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour protéger les droits des petits commerçants transfrontaliers, en particulier les femmes et les jeunes.</p>
	<p>3.2.2 : Les agences de services frontaliers comprennent l'importance d'une plus grande diversité dans la main-d'œuvre afin de prendre en compte les populations qu'elles servent.</p>	<p>3.2.2.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance d'une plus grande diversité au sein de la main-d'œuvre et sur la manière de la mettre en œuvre.</p> <p>3.2.2.b : Disponibilité de données précises et réparties sur la main-d'œuvre des services frontaliers et sur les données démographiques de la population (réparties par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>3.2.2.c : Nombre de membres du personnel des services frontaliers qui accèdent aux informations et données ci-dessus et les utilisent.</p> <p>3.2.2.d : Pourcentage de personnel des services frontaliers qui a accès aux informations et données ci-dessus, les utilise et qui a une meilleure compréhension de l'importance d'une plus grande diversité dans la main-d'œuvre pour tenir compte des populations qu'elle sert.</p>

77. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 16.2, 16.3, 16.6 et 17.18 existantes (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>3.3.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour inclure les petits commerçants transfrontaliers dans les protections fiscales ou autres formes de protection sociale.</p>	<p>3.3.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance d'inclure les petits commerçants transfrontaliers dans les protections fiscales ou autres formes de protection sociale, et sur la manière de le faire.</p> <p>3.3.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux des petits commerçants transfrontaliers.</p> <p>3.3.1.c : Nombre de décideurs politiques accédant et utilisant les informations et données ci-dessus.</p> <p>3.3.1.d : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure compréhension de la manière d'inclure les petits commerçants transfrontaliers dans les protections fiscales ou autres formes de protection sociale.</p> <p>3.3.1.e : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des décideurs politiques pour inclure les petits commerçants transfrontaliers dans les protections fiscales ou autres formes de protection sociale.</p>
	<p>3.4.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des données et des ressources nécessaires pour inclure la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières⁷⁸.</p>	<p>3.4.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance d'inclure la migration ou le déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières, et sur la manière de le faire.</p> <p>3.4.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux de migration ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle, sur la démographie de la population et sur les secteurs de commerce (réparties par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>3.4.1.c : Nombre de décideurs politiques accédant et utilisant les informations et données ci-dessus.</p> <p>3.4.1.d : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière d'inclure la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières.</p> <p>3.4.1.e : Nombre de décideurs politiques déclarant disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour inclure la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières.</p>

78. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.18 existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	3.4.2 : Les décideurs politiques mettent en place des mécanismes de coordination pour inclure la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières.	3.4.2.a : Nombre de mécanismes de coordination développés pour inclure la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières. 3.4.2.b : Nombre de décideurs politiques des ministères concernés qui participent aux mécanismes de coordination sur l'inclusion de la dimension migratoire ou de déplacement du commerce transfrontalier à petite échelle de services comme de biens dans les politiques et programmes de gestion des frontières.
Développement, financement et innovation du secteur privé  ODD : 8, 10, 16, 17 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 5, 6, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23	4.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour accéder aux possibilités de financement et aux procédures administratives afin de créer des micro, petites et moyennes entreprises ⁷⁹ .	4.1.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur les possibilités de financement et les procédures administratives disponibles, et sur la manière d'y accéder. 4.1.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté accédant aux informations ci-dessus. 4.1.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui ont accès aux informations ci-dessus et qui ont une meilleure connaissance de la manière d'accéder aux possibilités de financement et aux procédures administratives pour créer des micro, petites et moyennes entreprises. 4.1.1.d : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui déclarent disposer de ressources suffisantes (humaines, financières, réseaux, etc..) pour accéder aux possibilités de financement et aux procédures administratives afin de créer des micro, petites et moyennes entreprises.
	4.1.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés connaissent leurs droits à l'inclusion financière et à l'emploi et se sentent habilités à les faire valoir.	4.1.2.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté accédant à leurs droits en matière d'inclusion financière et d'emploi. 4.1.2.b : Nombre de migrants, personnes déplacées ou membres de la communauté déclarant se sentir habilité à revendiquer leurs droits.

79. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 8.10, 10.3 et 10.6 existantes (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>4.2.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des connexions avec les associations de la diaspora nécessaires pour faciliter la canalisation des transferts de fonds vers les micro, petites et moyennes entreprises.</p>	<p>4.2.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance de canaliser les transferts de fonds vers les micro, petites et moyennes entreprises, et sur la manière de faciliter les transferts de fonds par le biais des associations de la diaspora.</p> <p>4.2.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux de transferts de fonds, la diaspora, les secteurs d'emploi de la diaspora (réparties par type et par secteur).</p> <p>4.2.1.c : Nombre de décideurs politiques accédant et utilisant les informations et données ci-dessus.</p> <p>4.2.1.d : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière de faciliter l'acheminement des transferts de fonds vers les micro, petites et moyennes entreprises.</p> <p>4.2.1.e : Nombre de décideurs politiques déclarant avoir des liens suffisants avec les associations de la diaspora.</p> <p>4.2.1.f : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) mis à la disposition des décideurs politiques pour faciliter la canalisation des transferts de fonds vers les micro, petites et moyennes entreprises.</p>
	<p>4.2.2 : Les décideurs politiques encouragent les réseaux et la collaboration entre les agences pour l'entrepreneuriat des migrants, la société civile et les associations de la diaspora afin de soutenir le transfert de connaissances, le financement et les connexions⁸⁰.</p>	<p>4.2.2.a : Nombre de mécanismes de coordination entre les décideurs politiques, les agences pour l'entrepreneuriat des migrants, la société civile et les associations de la diaspora développés pour soutenir le transfert de connaissances, le financement et les connexions.</p> <p>4.2.2.b : Nombre de décideurs politiques, d'agences pour l'entrepreneuriat des migrants, de sociétés civiles et d'associations de la diaspora ciblés participant à des mécanismes de coordination pour soutenir le transfert de connaissances, de financements et de connexions</p> <p>4.2.2.c : Montant de dollars américains engagés dans les partenariats public-privé et de la société civile⁸¹.</p>

80. Contribuant en toute conformité à la cible ODD 17.17 existante (en anglais).

81. Contribuant directement à l'indicateur ODD 17.17.1 existant (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>4.3.1 : Les décideurs politiques encouragent les politiques d'inclusion financière plus larges.</p>	<p>4.3.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance de l'inclusion financière pour tous, et sur les moyens d'y parvenir.</p> <p>4.3.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les personnes qui ne bénéficient pas de l'inclusion financière (y compris les femmes et les groupes de migrants).</p> <p>4.3.1.c : Le nombre de décideurs politiques qui ont accès à ces informations et données et qui les utilisent.</p> <p>4.3.1.d : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et données disponibles et qui ont une meilleure compréhension de la manière de promouvoir des politiques générales d'inclusion financière.</p> <p>4.3.1.e : Nombre de politiques générales d'inclusion financière.</p>
	<p>4.3.2 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire nécessaire pour promouvoir la transparence sur les frais de transferts de fonds.</p>	<p>4.3.2.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance de la transparence des frais de transferts de fonds.</p> <p>4.3.2.b : Disponibilités de données précises et réparties sur les flux de transferts de fonds.</p> <p>4.3.2.c : Nombre de décideurs politiques qui ont accès aux informations et données disponibles sur la transparence des frais de transferts de fonds, et qui les utilisent.</p> <p>4.3.2.d : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et aux données disponibles, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la façon de promouvoir la transparence sur les frais de transferts de fonds.</p>
	<p>4.3.3 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour assurer l'éducation financière des familles et des membres de la diaspora.</p>	<p>4.3.3.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance d'avoir des connaissances financières pour les familles et les membres de la diaspora, et sur la manière de les inclure dans les programmes d'éducation financière.</p> <p>4.3.3.b : Disponibilité de données démographiques précises et réparties sur les ménages recevant des transferts de fonds, les flux de transferts de fonds et les niveaux d'éducation financière.</p> <p>4.3.3.c : Nombre de décideurs politiques ayant accès à ces informations et données et qui les utilisent.</p> <p>4.3.3.d : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations et aux données disponibles, les utilisent et qui ont amélioré leurs connaissances sur la manière de garantir l'éducation financière des familles et des membres de la diaspora.</p> <p>4.3.3.e : Nombre de décideurs politiques déclarant disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour assurer l'éducation financière des familles et des membres de la diaspora.</p>

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>4.4.1 : Les agences de développement disposent du savoir-faire, des ressources et des outils nécessaires pour renforcer les cadres réglementaires, permettre l'innovation et ouvrir des canaux de mobilisation des financements et des investissements.</p>	<p>4.4.1.a : Disponibilité d'informations précises, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance d'inclure les réseaux de migrants dans les initiatives d'IDE (par exemple, réduction des obstacles à l'information, ouverture de canaux de mobilisation des financements et des investissements, etc.), et sur la manière de procéder.</p> <p>4.4.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les réseaux de migrants dans les initiatives d'IDE.</p> <p>4.4.1.c : Nombre de membres des agences de développement qui accèdent aux informations et aux données disponibles, et qui les utilisent.</p> <p>4.4.1.d : Pourcentage de membres des agences de développement qui ont accès aux informations et données disponibles, les utilisent, qui ont amélioré leurs connaissances et qui comprennent l'importance d'inclure les réseaux de migrants dans les initiatives d'IDE.</p>

RÉFÉRENCES

Commission européenne

2015 Eurostat: Statistics Explained. Glossaire. Disponible en anglais sur https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Customs_union.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

2019 Workshop on recognition of qualifications to facilitate movement of natural persons. Disponible en anglais <https://unctad.org/meeting/workshop-recognition-qualifications-facilitate-movement-natural-persons>.

2020 *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Transitioning to a New Normal*. Disponible en anglais sur https://unctad.org/system/files/official-document/osg2020d1_en.pdf.

2021a SDG Pulse Glossar. Disponible en anglais sur <https://sdgpulse.unctad.org/glossary/#>.

2021b *Financial Inclusion for Development: Better Access to Financial Services for Women, the Poor and Migrant Workers*. Disponible en anglais sur https://unctad.org/system/files/official-document/ditctncd2020d6_en.pdf.

Dos Reis, A.A., K. Koser et M. Levin

2017 *Private Sector Engagement in the Global Compact on Safe, Orderly, and Regular Migration*. In McAuliffe, M. and M. Klein Solomon (Conveners) *Ideas to Inform International Cooperation on Safe, Orderly and Regular Migration*, OIM. Genève.

Mashayekhi, M., B. Antunes, et M.J. Kidane

2017 Trade, Migration and Development. In *Handbook for Improving the Production and Use of Migration Data for Development*. KNOMAD (Banque mondiale). Disponible sur www.migrationdataportal.org.

Organisation des Nations Unies

2021 UN Glossary. Disponible en anglais <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Resources/Glossary>.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2019 Glossaire sur la migration (2019). Disponible en anglais sur https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf.

2021 Migration Data Portal. Disponible sur <https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/migration-and-trade>.

Union européenne

2017 *The New European Consensus on Development: 'Our World, Our Dignity, Our Future'*, Joint statement by the Council and the representatives of the governments of the Member States meeting within the Council, the European Parliament and the European Commission. Disponible en anglais sur <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/5a95e892-ec76-11e8-b690-01aa75ed71a1>

2021 Private sector and sustainable industries. Disponible en anglais sur https://ec.europa.eu/international-partnerships/topics/private-sector-and-sustainable-industries_en.

